

# BMS : Pluies orageuses sur l'Ouest du pays

Des pluies orageuses, accompagnées parfois de grêle, affecteront l'Ouest du pays à partir de ce lundi après-midi, indique un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de la météorologie.



# DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Mardi 22 octobre 2019 - 23 Safar 1441 - N° 2346 - 7<sup>e</sup> année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

Horaires des prières

Fajr : 05h29 Dohr : 12h33  
Asr : 15h37 Maghreb : 18h07 Isha : 19h27

MÉTÉO

Alger	: 25°	13°
Oran	: 16°	12°
Annaba	: 32°	21°
Béjaïa	: 31°	17°
Tamanrasset:	31°	18

[www.dknews-dz.com](http://www.dknews-dz.com)

SAHARA OCCIDENTAL :

**La position de l'Algérie de soutien au peuple sahraoui "claire et sans équivoque"**

P. 24

ALGÉRIE-ETATS UNIS

**Djellab appelle le partenaire américain à contribuer à l'accroissement du volume d'exportations de l'Algérie hors hydrocarbures**

P. 24

PRÉSIDENTIELLE DU 12 DÉCEMBRE :

## Le samedi prochain (26 octobre) sera le dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature

Le dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature à l'élection présidentielle du 12 décembre prochain est fixé au samedi 26 octobre 2019 à minuit, a rappelé hier l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). «Conformément à l'article 140 de la loi organique 16-10 du 25 août 2016 portant régime électoral, modifiée et complétée, qui dispose que la déclaration de candidature doit être déposée, au plus tard, dans les quarante (40) jours suivant la publication du décret présidentiel portant convocation du corps électoral, l'Autorité nationale indépendante des élections rappelle que le dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature à l'élection présidentielle est fixé au samedi 26 octobre 2019 à minuit», précise un communiqué de l'ANIE.

P. 3



MÉDIAS

**Rabehi met en garde les professionnels de l'information contre les "fake news" à l'approche de la campagne électorale**

P. 5

LE MINISTRE DES AE M. BOUKADOUUM :

**«L'Algérie appelle à une réforme "profonde" du système international de propriété intellectuelle»**

P. 6

NAFTAL

**De nouveaux bons-carburants avec mention d'expiration, sur le marché prochainement**

P. 24

SANTÉ

JOURNÉE NATIONALE DES DONNEURS DE SANG

**La Fédération algérienne des donneurs de sang lance un appel au don**

P. 11

FOOTBALL

LIGUES 1 ET 2 :

**Les dates des prochaines journées fixées (LFP)**

La Ligue de football professionnel (LFP) a arrêté les dates des prochaines journées du championnat des Ligues 1 et 2 prévues fin octobre et début novembre 2019.



P. 22

ELECTRICITÉ PHOTO-VOLTAÏQUE :

**Sonelgaz table sur une production renouvelable de 200 GWh/an**

P. 7

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

**Destruction d'une casemate pour terroristes à Skikda**

P. 24

**CE MATIN À SIDI FREDJ**  
**1<sup>ère</sup> rencontre nationale d'évaluation**  
**du secteur de la presse**

A l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse, le Conseil national des journalistes algériens (CNJA), organise ce matin à partir de 10h au niveau du Centre international des scouts de Sidi Fredj, la 1<sup>ère</sup> rencontre nationale d'évaluation du secteur de la presse.



**Horaire des prières**

Mardi 23 Safar 1440

Fajr	05:29
Dohr	12:33
Asr	15:37
Maghreb	18:07
Isha	19:27



**SÉCURITÉ SOCIALE**  
**Journée d'étude sur**  
**«Les litiges concernant la**  
**perception des cotisations»**



Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Tidjani Hassen Heddad, présidera, ce matin, en compagnie du ministre de la Justice Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, l'ouverture des travaux d'une journée d'étude sur «Les litiges concernant la perception des cotisations de sécurité sociale». Cette rencontre portera également sur les mécanismes de contrôle et de garantie de la collecte et le règlement des litiges découlant de cette problématique.

**LFP**  
**Le match de**  
**Supercoupe reporté**  
**à une date ultérieure**



La finale de la Supercoupe d'Algérie, programmée le 2 novembre 2019, a été reportée à une date ultérieure, a indiqué hier, un communiqué de la ligue de football professionnel (LFP). Le match mettra aux prises l'USM Alger, champion d'Algérie de la saison 2018/2019, au CR Belouizdad, vainqueur de la coupe d'Algérie de l'édition de 2019.

**MÉTÉO**  
**Pluies orageuses**  
**sur l'ouest du pays**



Des pluies orageuses, accompagnées parfois de grêle, affectent depuis hier l'Ouest du pays, indique un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de la météorologie. Les pluies ont affectés, dans un premier temps, les wilayas de Tlemcen, Aïn Temouchent, Oran et Sidi Bel Abbés, avec des cumuls qui atteindront ou dépasseront localement 60mm. Elles atteindront, par la suite, Mostaganem, Mascara, Relizane et le Nord de Naâma, où les cumuls estimés seront de l'ordre de 30mm, précise la même source.

**JEUDI À LA SALLE**  
**IBN ZAYDOUN**  
**Spectacle de musiques**  
**andalouse, espagnole**  
**et italienne**

Les deux artistes, Hasna Hini et Imene Sahir, animeront un spectacle de musique en fusion italienne, espagnole et italienne, jeudi 24 octobre à partir de 19h30 à la salle Ibn Zaydoun (OREF).



**Météo**



	Max	Min
Alger	25°	13°
Oran	16°	12°
Annaba	32°	21°
Béjaïa	31°	17°
Tamanrasset	31°	18°

**SALLE IBN ZAYDOUN**  
**«Joker», «Le roi**  
**lion» et «Rambo»**  
**en projection**

Dans le cadre de son programme cinéma, l'Office Riadh El Feth, organise aujourd'hui à la salle Ibn Zaydoun, quatre séances de projection. Au programme : Joker (13h, 18h), Le roi lion (15h) et Rambo last blood (20h30).



**DGSN**  
**Recrutement dans**  
**le corps des praticiens**  
**médicaux spécialistes**  
**de santé publique**

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), a lancé hier, un avis de recrutement dans le corps des praticiens médicaux spécialistes de santé publique au profit des structures hospitalières de la DGSN sis à Alger-Oran-Sidi Bel Abbes. Les dossiers de candidature et de recrutement doivent être déposés au niveau des bureaux relevant des services des ressources humaines à partir de la date de parution de cette annonce. Le dossier est constitué de : Une demande manuscrite, une copie de la pièce d'identité, une copie du titre ou du diplôme exigé, auquel sera joint le relevé de notes, un certificat d'acquiescement le service civil, une fiche de renseignements, dument remplie par le candidat, une copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national, un extrait du casier judiciaire (Bulletin n°03), en cours de validité, un certificat de nationalité, un extrait d'acte de naissance n° 13, un certificat de résidence, deux (02) certificats médicaux (Phytio et Médecine Générale), une fiche familiale dans le besoin, six (06) photos d'identité, les attestations de travail précisant l'expérience professionnelle du candidat dans sa spécialité si la trouvée, une copie certifiée conforme à l'originale du relevé de note du cursus de formation. 2- La date de la clôture des inscriptions est limitée à (20) jours de travail après la publication de ce placard publicitaire. Note : Les dossiers administratifs incomplets ne seront pas pris en considération par le jury de présélection.

**ALGER**  
**6 blessés dans un**  
**incendie survenu**  
**rue Redha Houhou**



Les unités de la Protection civile de la wilaya d'Alger, sont intervenues hier vers 08h15, pour l'extinction d'un incendie dans une maison sise au niveau de la rue Redha Houhou (Alger-Centre). L'intervention des secouristes a permis de sauver six (06) personnes, retrouvées incommodes par l'inhalation de la fumée. Les victimes ont été évacuées vers le Centre hospitalo-universitaire Mustapha-Bacha, pour recevoir les soins médicaux nécessaires.

**ANCA**  
**Hadj Tahar Boulouar élu**  
**président de l'association**

En marge des travaux de l'assemblée générale, le président de l'Association nationale des commerçants et artisans algériens (ANCA), M. Hadj Tahar Boulouar, a été réélu hier, pour un nouveau mandat à la tête de l'association.



**DU 24 AU 26 OCTOBRE À BOUIRA**  
**Opération**  
**de reboisement**



L'association des randonneurs «Raffour Iwaquren», organise du 24 au 26 octobre, une opération de reboisement avec la plantation de 4000 cèdres au niveau de la forêt d'Iwaquren. Cette campagne débutera jeudi 24 octobre avec un bivouac à Timducin (1 300m d'altitude), suivie vendredi 25 octobre par le début de l'opération de plantation des 4 000 cèdres.

## TRIBUNAUX

## Le Chef de l'Etat procède à un mouvement dans le corps des présidents et commissaires d'Etat près les tribunaux administratifs

Le Chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah a procédé à un mouvement dans le corps des présidents et commissaires d'Etat près les tribunaux administratifs, a indiqué, dimanche, un communiqué de la présidence de la

République, dont voici le texte intégral: «Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution et de l'article 49 de la loi organique n 04-11 du 21 Rajab 1425, correspondant au 6 septembre 2004 portant Statut de la

Magistrature, le Chef de l'Etat a procédé à un mouvement dans le corps des présidents et commissaires d'Etat près les tribunaux administratifs, portant les nominations de Mesdames et Messieurs:

### 1- Au titre des présidents des tribunaux administratifs:

- Ghayoum Tahar, conseiller au tribunal administratif de Tamanrasset, en qualité de président du tribunal administratif d'Adrar,  
- Kemmouche Khemissi, président de chambre au tribunal administratif de Skikda, en qualité de président du tribunal administratif de Batna,  
- Boukeithier Hamidou, conseiller au tribunal administratif de Bouira, en qualité de président du tribunal administratif de Béjaïa,  
- Meslioui Hadjira, présidente de chambre au tribunal administratif d'Annaba, en qualité de présidente du tribunal administratif de Blida,  
- Chahati Abdelhamid, président de chambre à la Cour de Ghardaïa, en qualité de président du tribunal administratif de Tébessa,  
- Laouche Fatma-Zahra, présidente du tribunal administratif de Boumerdes, en qualité de présidente du tribunal administratif de Tizi Ouzou,  
- Tobal Mohamed, président de chambre à la Cour de Tissemsilt, en qualité de président du tribunal administratif de Djelfa,  
- Bouaroudj Abdelhakim, président de chambre au tribunal administratif de Constantine, en qualité de président du tribunal administratif de Skikda,  
- Bougriaa Daoud, président de chambre au tribunal administratif de Skikda, en qualité de président du tribunal administratif d'Annaba,  
- Djoudi Souad, présidente de chambre et vice-présidente de la Cour d'El Taraf, en qualité de présidente du tribunal administratif de Guelma,  
- Tamim Abdelhamid, président de chambre au tribunal administratif d'Oum El Bouaghi, en qualité de président du tribunal administratif de Constantine,  
- Kherrar Zoubida, présidente de chambre au tribunal administratif de Tipaza, en qualité de président du tribunal administratif de Médéa,  
- Saad Chemloul Mohamed, président du tribunal administratif de Médéa, en qualité de président du tribunal administratif de Mostaganem,  
- Mordjane Madjid, président de chambre au tribunal administratif de Bordj Bou Arreridj, en qualité de président du tribunal administratif de M'sila,  
- Mahsar Abdennacer, président du tribunal administratif de Ghardaïa, en qualité de président du tribunal administratif de Ouargla,  
- Medresse Benziane, président du tribunal administratif de Relizane, en qualité de président du tribunal administratif d'El Bayedh,  
- Aouak Salihia, présidente du tribunal administratif de Tizi-Ouzou, en qualité de présidente du tribunal administratif de Boumerdes,  
- Hamdane Aïssa, président du tribunal administratif de Béjaïa, en qualité de président du tribunal administratif d'El Tarf,  
- Attir Nezzar, conseiller au tribunal administratif de Biskra, en qualité de président du tribunal administratif de Tindouf,  
- Henaoui Mohamed Rachid, président de chambre au tribunal administratif de Ain Defla, en qualité de président du tribunal administratif d'El Oued,  
- Bouguera Saïd, président de chambre à la Cour de Tébessa, en qualité de président du tribunal administratif de Souk Ahras,  
- Laïb Farida, présidente du tribunal administratif de Guelma, en qualité de présidente du tribunal administratif de Mila,  
- Nekadi Baki, vice-président du tribunal administratif de Naâma, en qualité de président du tribunal administratif de Naâma,  
- Ghani Bouabdellah, président du tribunal administratif d'Adrar, en qualité de président du tribunal administratif de Ghardaïa,  
- Messameh Assia, conseillère au tribunal administratif d'Ain Témouchent, en qualité de présidente du tribunal administratif de Relizane.

### 2- Au titre des commissaires d'Etat près des tribunaux administratifs:

- Merzouk Sadek, conseiller au tribunal administratif de Ghardaïa, en qualité de commissaire d'Etat près du tribunal administratif d'Adrar,  
- Tandjaoui Ahmed, conseiller au tribunal administratif

d'Ain Defla, en qualité de commissaire d'Etat près du tribunal administratif de Chlef,  
- Baghou Abdelfateh, président de chambre à la Cour de Constantine, en qualité de commissaire d'Etat près du tribunal administratif de Batna,  
- Anteri Mahieddine, premier procureur général adjoint près de la Cour de Jijel, en qualité de commissaire d'Etat près du tribunal administratif de Béjaïa,  
- Saoud Salah, président de chambre au tribunal administratif de Béjaïa, en qualité de commissaire d'Etat près du tribunal administratif de Biskra,  
- Khelkhal Mohamed, conseiller au tribunal administratif de Mascara, en qualité de commissaire d'Etat près du tribunal administratif de Béchar,  
- Farek Mohamed, commissaire d'Etat près du tribunal administratif de Boumerdes, en qualité de commissaire d'Etat près du tribunal administratif de Blida,  
- Bachiri Mohamed Chérif, procureur général adjoint près de la Cour de Guelma, en qualité de commissaire d'Etat près du tribunal administratif de Tébessa,  
- Benaouda Nasreddine, procureur général adjoint près de la Cour de Relizane, en qualité de commissaire d'Etat près du tribunal administratif de Tlemcen,  
- Younsi Amor, commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Blida, en qualité de commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Tiaret,  
- Habib Ahcene, président de chambre près le tribunal de Boumerdes, en qualité de commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Tizi Ouzou,  
- Hadki Zakaria, commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Tizi-Ouzou, en qualité de commissaire d'Etat près le tribunal administratif d'Alger,  
- Bouchachi Rabah, procureur général adjoint près la Cour de Tizi-Ouzou, en qualité de commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Jijel,  
- Zahra Mustapha, Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Béjaïa, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Setif,  
- Helifa Abdelhamid, premier procureur général adjoint près la Cour de Constantine, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Skikda,  
- Aliouche Farouk, Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Tlemcen, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Sidi Belabès,  
- Ouled Meriem Amel Eddine, procureur général adjoint près la Cour d'El Taraf, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Guelma,  
- Guettal Ahlem Aziza, conseillère près le tribunal administratif de Bord Bou Arreridj, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Constantine,  
- Maaloum Chabane, Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Biskra, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de M'sila,  
- Aïssaoui Nacereddine, procureur général adjoint près la Cour de Sidi Belabès, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Mascara  
- Amamra Ahmed, procureur général adjoint près la Cour de Relizane, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif d'Oran,  
- Lakhdari Abdelkader, Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Mascara, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif d'El Bayadh  
- Kaïdi Saïd, conseiller près le tribunal administratif de Chlef, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Boumerdes,  
- Kouaidia Abdallah, Président de chambre au tribunal administratif de Guelma, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif d'El Taraf,  
- Boukaci Ibrahim, Commissaire d'Etat près le tribunal administratif d'Adrar, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Tindouf,  
- Hamza Rabah, Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Chlef, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Tissemsilt,  
- Bahloul Lotfi, conseiller au tribunal administratif de Guelma, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Souk Ahras,  
- Khemmar El Fadhel, président de chambre au tribunal administratif de Constantine, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Mila,  
- Kahouadji Kamila, conseillère au tribunal administratif de Sidi Belabès, en qualité de Commissaire d'Etat près le tribunal administratif de Ain Témouchent».

## PRÉSIDENTIELLE DU 12 DÉCEMBRE :

### Le samedi prochain (26 octobre) sera le dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature (ANIE)

Le dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature à l'élection présidentielle du 12 décembre prochain est fixé au samedi 26 octobre 2019 à minuit, a rappelé hier l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

«Conformément à l'article 140 de la loi organique 16-10 du 25 août 2016 portant régime électoral, modifiée et complétée, qui dispose que la déclaration de candidature doit être déposée, au plus tard, dans les quarante (40) jours suivant la publication du décret présidentiel portant convocation du corps électoral, l'Autorité nationale indépendante des élections rappelle que le dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature à l'élection présidentielle est fixé au samedi 26 octobre 2019 à minuit», précise un communiqué de l'ANIE.

Sur les 145 postulants ayant retiré les formulaires de souscription des signatures individuelles en prévision de la présidentielle du 12 décembre prochain, six (6) ont demandé un rendez-vous pour le dépôt de leurs dossiers de candidature au niveau de l'Autorité nationale indépendante des élections, avait déclaré dimanche à Alger le président de cette Autorité, Mohamed Charfi, affirmant que «les délais légaux ne peuvent pas être prolongés ou réduits».

L'ANIE n'a pas vocation à «poursuivre les personnes pénalement et, par conséquent, elle procédera à l'examen des dossiers de candidature «conformément aux conditions prévues dans le Code électoral, sachant que toutes les signatures sont réputées authentiques jusqu'à preuve du contraire», a souligné le président de l'ANIE, ajoutant que «seule la Justice est habilitée à trancher en la matière». La loi relative au régime électoral, modifiée et complétée par la loi organique N19-08 du 14 septembre 2019, prévoit 18 conditions pour les candidats à la présidence de la République. Ces conditions sont mentionnées dans l'article 87 de la constitution qui renvoie à d'autres conditions contenues dans la loi organique N 16-10 relative au régime électoral, modifiée et complétée par la loi organique N 19-08. L'article 139 de cette loi exige «un dépôt, par le candidat lui-même, d'une déclaration de candidature à la présidence de la République auprès de l'ANIE contre accusé de réception».

Cette déclaration doit contenir le nom et prénom, la signature, la profession et l'adresse du candidat, et être jointe d'un dossier constitué de pièces citées à l'article susmentionné, selon l'article 142 de la même loi qui stipule que le candidat «doit présenter au même temps les formulaires de souscription des signatures individuelles légalisées par un officier public».

La nouvelle loi organique relative au régime électoral stipule que le candidat à la présidentielle doit présenter une liste comportant cinquante-mille (50.000) signatures individuelles au moins, d'électeurs inscrits sur une liste électorale.

Ces signatures doivent être recueillies à travers au moins 25 wilayas. Le nombre minimal des signatures exigées pour chacune des wilayas ne saurait être inférieur à 1.200. Le candidat à la Présidence de la République doit déposer une demande d'enregistrement auprès du président de cette Autorité, selon cette nouvelle loi qui fait obligation au candidat de joindre à son dossier de candidature, devant être déposé par lui-même auprès de l'instance, plusieurs documents dont un diplôme universitaire ou un diplôme équivalent et un certificat de nationalité algérienne d'origine.

A cet effet, le candidat doit prendre un rendez-vous au préalable pour la prise en charge et la définition de l'opération de réception, remplir un formulaire contenant ses coordonnées et celles de ses accompagnateurs, ainsi que les matricules des véhicules utilisés pour le dépôt des formulaires de souscription.

## PRÉSIDENTIELLE : L'annonce du jour du dépôt des dossiers de candidature ne relève pas des prérogatives de l'ANIE

L'annonce du jour du dépôt du dossier de candidature à la l'élection présidentielle ne relève pas des prérogatives de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), a annoncé lundi à Alger son chargé de la communication, Ali Draà.

Le postulant à la candidature pour la présidentielle «a le droit et il est libre d'annoncer ou pas le jour du dépôt de son dossier de candidature à l'ANIE», a précisé M. Draà lors d'un point de presse.

«C'est au candidat d'annoncer le jour du dépôt de son dossier de candidature. L'annonce ne relève pas des prérogatives de l'ANIE», a-t-il dit en réponse aux journalistes, curieux de connaître les noms des six candidats ayant déjà pris rendez-vous pour déposer leurs dossiers, annoncés dimanche par le président de l'autorité, Mohamed Charfi.

Par ailleurs, M. Draà a rappelé que le dernier délai du dépôt des dossiers de candidature au niveau de l'ANIE est le 26 octobre à minuit, précisant qu'aucun dossier ne sera accepté au delà du délai fixé.

Il a souligné que l'ANIE était à cheval sur le règlement pour assurer le «strict respect» de la loi, annonçant dans la foulée que le calendrier des rendez-vous de dépôt des dossiers de candidature sera établi mardi, sans fournir davantage de détails.

Invité à s'exprimer sur la répartition des horaires de passage des futurs candidats à la présidentielle sur les médias pendant la campagne électorale, M. Draà a expliqué que l'ANIE est le premier responsable de ce volet mais elle va impliquer l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) avec la possibilité de l'élargir aux médias privés et publics pour une réflexion sur la question.

## APN: Le projet de loi sur les hydrocarbures devant la Commission des affaires économiques

Le bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN) a transmis, pour examen, le projet de loi régissant les activités d'hydrocarbures à la Commission des affaires économiques, de développement, d'industrie et du commerce, a indiqué, dimanche un communiqué de l'Assemblée.

Le bureau de l'APN a tenu une réunion sous la présidence de Slimane Chenine, président de l'Assemblée, «lors de laquelle il a transmis pour examen le projet de loi complétant l'Ordonnance N 02-06 du 28 février 2006 portant Statut général des personnels militaires, et le projet de loi régissant les activités d'hydrocarbures, respectivement à la Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés, et à la Commission des affaires économiques, de développement, de l'industrie et du commerce», a précisé la même source.

Le bureau de l'Assemblée a transmis, également, à la Commission des affaires juridiques, administrative et des libertés, la décision du Conseil constitutionnel relative au remplacement d'un député, ajoute le communiqué.

Après examen de questions orales déposées à son niveau, le bureau de l'Assemblée a examiné une demande formulée par la Commission des transports et des télécommunications relative à une mission d'information.

APS

## APN: Les membres de la commission du budget entament le débat du PLF 2020

Les membres de la commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale (APN) ont entamé, lundi, sous la présidence de Tarek Tridi, président de la commission, le débat du Projet de loi de finances (PLF) 2020 après la présentation d'un exposé sur les mesures contenues dans le texte par le ministre des Finances, Mohamed Loukal.

Lors de la séance-débat à laquelle a assisté le ministre des Relations avec le parlement, Fethi Khouil, la majorité des membres de la commission ont proposé d'élargir la licence d'importation des véhicules de moins de trois ans aux véhicules Diesel, alors que le projet de loi propose que cette mesure soit limitée aux moteurs essence.

Certains intervenants ont proposé d'augmenter l'âge maximum des véhicules importés de 3 à 5 ans pour permettre au simple citoyen d'acquérir ces véhicules à un prix accessible.

Pour l'un des députés, cette mesure profitera au marché noir de la devise.

D'autres députés -qui s'indignent de son maintien et de son élargissement- qualifient ce marché "d'atteinte à la réputation de l'Etat algérien" proposant l'ouverture de bureaux de change.

Par ailleurs, la majorité des intervenants ont évoqué la politique de soutien social de l'Etat, proposant sa révision pour en faire bénéficier uniquement les catégories démunies.

Un autre membre de la commission a déploré l'attribution de près de 1.800 milliard de DA aux dépenses sociales, "un budget qui ne sera pas ensuite réparti équitablement".

Un autre député s'est étonné de l'absence d'une révision de cette politique dans le cadre du PLF 2020, en dépit du fait qu'il constitue "une nécessité pressante", a-t-il dit.

D'autres se sont interrogés sur la manière de couvrir le déficit budgétaire de l'an-



née prochaine, en gelant le recours au financement non conventionnel et en reportant le recours à l'endettement extérieur et la capacité de l'Algérie à négocier pour obtenir des financements extérieurs, appelant le ministre à avancer davantage de détails sur l'orientation de détails sur cet endettement.

Afin d'améliorer le pouvoir d'achat du citoyen, certains députés ont proposé l'augmentation du salaire national minimum garanti (SNMG) tout en allégeant l'impôt sur le revenu général (IRG).

Concernant l'impôt forfaitaire imposé aux avocats dans le cadre de ce projet de loi, un député a estimé que cet impôt nuisait aux avocats débutants, suggérant son imposition à ceux dont

le chiffre d'affaires dépasse un certain seuil.

Par ailleurs, plusieurs intervenants ont appelé à intensifier le contrôle sur les opérations de réévaluation des dépenses publiques et l'accélération de la numérisation au niveau de tous les secteurs, outre le renforcement de la formule du logement social participatif (LSP) par de nouveaux programmes en sus de l'emploi permanent au lieu du recours exagéré à l'Agence nationale de l'emploi (ANEM).

D'autres députés ont affiché leur crainte quant à une éventuelle dégradation de la devise nationale et de la hausse du taux d'inflation.

Pour ce qui est de l'impôt sur la fortune restructuré dans le cadre du PLF 2020, un député l'a qualifié de "me-

sure symbolique" en raison du "faible montant proposé", (de 100.000 da à 500.000), appliqué sur toute fortune dépassant les 100 millions DA, proposant un impôt sous forme de pourcentage.

Evoquant le recouvrement fiscal, un membre de la commission a considéré que ce projet de loi ne prévoyait aucune mesure pour le renforcement du recouvrement fiscal obligatoire, appelant à trouver des mécanismes opérationnels efficaces pour l'augmentation de ce recouvrement et la lutte contre l'évasion fiscale.

Le même député, a proposé la mise en place d'une commission chargée d'informer les députés, de manière systématique et permanente, sur les détails relatifs au financement non conventionnel.

## PRÉSIDENTIELLE DU 12 DÉCEMBRE: Six (6) postulants ont demandé un rendez-vous pour le dépôt de leurs dossiers (ANIE)

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi a fait savoir, dimanche à Alger, que six (6) postulants au scrutin présidentiel du 12 décembre prochain avaient demandé des rendez-vous pour le dépôt de leurs dossiers de candidatures au niveau de l'Autorité.

Animant une conférence de presse au siège de l'ANIE, M. Charfi a précisé que sur les 145 postulants ayant retiré les formulaires de souscription des signatures individuelles en prévision de la présidentielle du 12 décembre prochain, six (6) ont demandé un rendez-vous pour le dépôt de leurs dossiers de candidature au niveau de l'ANIE qui a veillé à accorder toutes les facilités aux candidats potentiels.

A rappeler que le dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature à la Présidentielle du 12 décembre prochain a été fixé au samedi 26 octobre

à minuit. Répondant à une question sur la possibilité de prolonger la période de collecte des signatures, M. Charfi a affirmé que «les délais légaux ne peuvent pas être prolongés ou réduits».

Rappelant que la mission de l'Autorité n'était pas de «poursuivre les personnes pénalement» et qu'elle procédera à l'examen des dossiers de candidature «conformément aux conditions citées dans le code électoral», le président de l'ANIE a relevé que «toutes les signatures sont réputées authentiques jusqu'à preuve du contraire, la justice étant la seule habilitée à trancher dans toute question».

S'agissant de la période de révision exceptionnelle des listes électorales ouverte le 15 septembre dernier suite à la convocation du corps électoral, le même responsable a fait état 156.600 inscrits au titre de la première étape et de 128.000 nouveaux inscrits durant

la prolongation de la période qui a duré cinq jours, portant ainsi le nombre total à 284.600 inscrits.

Il a affirmé, à cet égard, que la prolongation de la période de révision par l'ANIE était «une décision judiciaire» intervenue en réponse à la demande pressante des jeunes citoyens pour l'inscription sur les listes électorales.

Par ailleurs, le président de l'ANIE a fait état de 40.000 personnes radiées des listes électorales pour cause de décès lors de la période de révision exceptionnelle et 12.600 autres radiés lors de la période de prolongation, ajoutant que le nombre d'inscrits ayant changé de lieu de résidence s'élevait à 98.414 personnes.

A rappeler que l'ANIE avait décidé de prolonger la période de révision du 12 au 17 octobre au terme de la révision exceptionnelle qui s'est déroulée du 22 septembre au 6 octobre.

## MÉDIAS

## Rabehi met en garde les professionnels de l'information contre les «fake news» à l'approche de la campagne électorale

Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassan Rabehi a mis en garde, hier à Alger, les professionnels de l'information contre le risque «de tomber dans le piège des fake news» (fausses informations), insistant sur l'importance pour tous de «se conformer aux règles du professionnalisme pour être au service de la profession et préserver la cohésion sociale».

Invité du forum du quotidien Echaab, consacré à «la fausse information et les moyens de la juguler», M. Rabehi a indiqué qu'à l'approche de la campagne électorale pour la présidentielle, la mission des professionnels de l'information et des médias s'avère difficile, car ils seront non seulement appelés à produire des informations précises, fiables et sourcées, mais également à ne pas tomber dans le piège des «fake news», qui sont malheureusement relayées, voire amplifiées par certains.

L'Algérie qui «défend les valeurs d'ouverture et de liberté y compris la liberté de la presse, à l'instar des autres pays aux traditions démocratiques séculaires, ne tolérera pas la propagation des «fake news», vu les graves dérapages qui en découlent, dont l'entrave aux libertés et aux acquis démocratiques», a-t-il soutenu.

Pour faire face à ce «venin» qui empoisonne les échanges sur les réseaux sociaux, il y a deux solutions: la première est détenue par les professionnels auxquels incombe la responsabilité de lutter contre ce phénomène, par la performance professionnelle et le respect des règles d'éthique professionnelle, et la deuxième est la



contribution des personnes, qui sont appelées souvent par engagement civil ou social, à servir l'intérêt général et s'agit là précisément des citoyens», a-t-il fait savoir.

Les fake news ou les fausses informations sont devenues «un véritable concurrent de l'information produite par les médias traditionnels, des médias qui ont enregistré une baisse d'audience auprès des jeunes en particulier, a-t-il précisé avant de relever que la lutte contre ces fausses informations en terme de contenu «ne se limite pas aux réseaux sociaux mais elle consiste en une approche renouvelée de l'information dans les médias traditionnels qui sont, par excellence, le producteur professionnel et moral de l'information officielle, res-

ponsable et fiable et qui doit donner au contenu médiatique ou informatif, des facteurs de diffusion plus efficaces et actualisés, à même de permettre, de par la qualité et le volume, d'assurer une présence plus importante de ces médias sur le réseau». Les médias traditionnels peuvent, poursuit le ministre, mener «une large opération de communication en direction des différentes générations et catégories, y compris le milieu éducatif, en vue de sensibiliser le citoyen aux risques et dangers des fake news aux visées sournoises et malveillantes, et fournir les indices permettant leur détection».

Pour ce faire, M. Rabehi a appelé à «tirer profit des autres expériences en vue de mettre en place l'arsenal juridique adé-

quat devant juguler cette pratique qui a modifié la trajectoire de processus politiques cruciaux et déstabilisé certains pays». Abordant la dangerosité des fake news, le ministre a affirmé que ce phénomène «devient une véritable menace lorsqu'il s'immisce dans la prise de décisions, commençant par décider du sort des élections et des candidats, influant ainsi l'opinion publique, réorientant les vœux et changeant les orientations, jusqu'à confisquer la volonté populaire à travers la désinformation».

Ces fausses informations «menacent également le débat public, empêchent parfois la tenue d'un dialogue équilibré entre les parties en désaccord, pire encore elles entravent la liberté d'expression». Pour M. Rabehi, ce genre d'informations «ne servent que leurs auteurs qui les utilisent aux fins de propagande politique ou électorale et parfois à des fins purement pécuniaires, à travers les buzzs qui attirent les Followers, les vœux et les partages», ce qui lui confère, selon le ministre «une haute compétitivité en tant que produit médiatique encourageant l'émergence d'un nouveau marché de l'information sur les réseaux sociaux».

## TAMANRASSET :

## M. Beldjoud met l'accent sur l'achèvement du programme de logements au pôle urbain d'In-Salah

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Beldjoud, a mis l'accent, lundi à Tamanrasset, sur la nécessité d'achever le programme de logements au pôle urbain «Djoualil» dans la wilaya déléguée d'In-Salah (750 km Nord de Tamanrasset). «Il appartient d'hâter les travaux de réalisation des 555 logements restants du programme de 1.600 logements sociaux implantés au niveau du pôle urbain «Djoualil» pour une enveloppe de plus de 4,5 milliards DA», a souligné le ministre lors de l'inspection des travaux d'aménagement du lotissement social «El-Baraka» dans la commune d'In-Salah.

M. Beldjoud a fait savoir, à ce titre, que des cadres de son département seront dé-

pêchés dans les prochains jours à In-Salah pour constater sur terrain l'avancement des projets d'habitat et examiner les voies de leur achèvement à travers les communes d'In-Salah, Foggaret-Ezzoua et In-Ghar.

Il a révélé, en outre, que la wilaya déléguée d'In-Salah s'est vue accorder 4.361 lots de terrain à bâtir, structurés en 22 lotissements sociaux à travers ses trois communes, ajoutant qu'un financement «conséquent» a été dégagé par l'Etat pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'ouverture de routes au niveau des lotissements créés dans les wilayas du Sud et des Hauts plateaux. Le ministre a, sur site, procédé à la remise de décisions d'attribution d'aides à la réalisation de logements individuels

au profit des bénéficiaires d'In-Salah, avant de remettre une décision d'affectation d'une ambulance à l'établissement public de santé de proximité de la commune d'In-Ghar. Il a, auparavant, procédé à l'inauguration d'un lycée de 600 places, avant d'inspecter le projet de réalisation, pour plus de 86 millions DA, de 20 logements de fonction affectés au secteur de l'éducation, actuellement à un taux d'avancement de 15%.

Le ministre a visité également les projets de réalisation de 30 et 80 logements publics localisés respectivement dans les communes de Silet et Abalessa, où il a insisté sur le boisement des sites entourant les nouveaux groupements urbains.

## AÏN DEFLA :

## Benmessaoud souligne l'importance de la réhabilitation de Miliana dans la promotion de la culture et les traditions algériennes

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Abdelkader Benmessaoud, a mis en exergue, dimanche soir à Miliana (Aïn Defla) l'importance de la réhabilitation de cette ville afin qu'elle puisse promouvoir la culture et les traditions algériennes.

«Il est absolument nécessaire que la ville de Miliana soit réhabilitée afin qu'elle recouvre son lustre d'antan et sa place en tant que porte drapeau de la science, de la culture et des traditions algériennes», a dit le ministre qui visitait Miliana dans le cadre d'une sortie de travail

et d'inspection dans la wilaya d'Aïn Defla. Tout en relevant qu'il ne faut pas se limiter seulement à l'évocation du passé de Miliana, il a souligné que la réhabilitation du tourisme dans cette ville passe inévitablement par la valorisation de toutes les potentialités culturelles, intellectuelles, naturelles et humaines dont elle dispose «Certains édifices dotés d'une valeur patrimoniale historique et architectural tel la Casbah de Miliana sont livrés à l'usure du temps, sans protection réelle, d'où la nécessité de les restaurer

et de les réhabiliter», a-t-il insisté. Il a, dans ce contexte, précisé que dans le cadre du travail de coordination entrepris par les départements de la Culture et du Tourisme, la réhabilitation de la Casbah de Miliana doit constituer «une priorité» au regard des répercussions de cette opération sur le rayonnement de la ville. «En vérité, Miliana constitue un symbole pour l'Algérie entière car elle représente divers pans de l'histoire de l'Algérie se rapportant à diverses phases qu'il s'agisse de la période berbère, islamique ou celle

inhérent à la gouvernance de l'Emir Abdelkader», a-t-il précisé. Il a, en outre, observé que le musée de la ville regorge de vestiges immortalisant nombre de facettes de l'histoire de l'Algérie, affirmant que le retour au passé pour en tirer des enseignements utiles «permet de se lancer résolument vers l'avenir». Mettant à profit sa présence à Miliana, le ministre s'est rendu au mausolée de Sid Ahmed Benyoucef ainsi qu'à un hôtel géré par un privé, rappelant que le tourisme est un secteur «créateur de richesses et de revenus».

## EAU-ALGÉRIE

## L'économie verte consolide le développement et contribue à la création d'emplois (Zerouati)

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatima-Zahra Zerouati a affirmé, dimanche à partir de Dubaï (Emirats arabes unis), que l'économie verte était un pilier essentiel pour le développement devant contribuer à la diversification de l'économie et à la création de davantage d'emplois, a indiqué un communiqué du ministère.

S'exprimant lors du Sommet mondial de l'économie verte 2019, organisé les 20 et 21 octobre, auquel prennent part les ministres de l'Environnement de plusieurs pays et une élite de directeurs exécutifs d'entreprises du secteur privé, Mme Zerouati a indiqué que l'Algérie «voit en l'économie verte un axe de développement devant contribuer à la diversification de l'économie et la création d'opportunités d'emploi, particulièrement avec la rareté des ressources naturelles, ce qui permettra d'accroître l'investissement dans ce secteur, par l'amélioration du taux d'intégration industrielle et la consolidation du développement local».

L'économie verte est, poursuit la ministre, source de progrès technologique et un élément essentiel pour améliorer la capacité compétitive des petites et moyennes entreprises (PME), leur permettre d'accéder aux innovations, tout en prenant compte de la viabilité environnementale, selon les explications de la ministre lors de la réunion ministérielle de haut niveau sur l'économie verte.

Dans son intervention, Mme Zerouati a mis en avant les efforts et les mesures effectives prises par l'Algérie, dont le Plan national du climat adopté, en septembre par le Gouvernement, ainsi que les Assises nationales de l'économie circulaire, dont le bilan a été présenté au cours de la semaine dernière.

La ministre a mis en exergue le rôle central du ministère en matière d'accompagnement des jeunes, notamment, les spécialistes des métiers de l'environnement.

Mme Zerouati a abordé les efforts de l'Algérie dans le sens du renforcement et de l'élargissement de l'accès des PME au financement et à la formation, et partant, l'accès aux innovations techniques réalisées dans le domaine.

Selon le communiqué, la première responsable du secteur a présenté des recommandations portant sur l'adoption d'une stratégie mondiale de l'économie verte avec des objectifs, des indices précis et applicables, tout en mettant l'accent sur les fonctions vertes, l'innovation technologique, la recherche et le développement, l'intégration industrielle et la valorisation du capital naturel. La ministre a également préconisé de faciliter le transfert de la technologie dans le contexte de coopération Sud-Sud et la solidarité et la conscience collective, en vue d'assurer un avenir prospère à tous les peuples, dans le contexte des obstacles de développement et des défis complexes et multi-dimensions.

Ce sommet qui voit la participation des ministres de l'Environnement de plusieurs pays étrangers et une élite des directeurs exécutifs d'entreprises privées pionnières dans le monde et de la société civile, aborde des axes importants relatifs à l'importance de la coopération et des partenariats internationaux, pour faire face aux défis environnementaux mondiaux et concrétiser les Objectifs de développement durable (ODD), précise la même source.

Ce sommet assure «une plateforme mondiale pour débattre des voies et moyens d'encouragement des investissements verts et du rôle pionnier de la femme dans l'économie verte», conclut la même source.

## INDUSTRIE

## GICA est désormais le premier producteur de ciment pétrolier en Afrique

Le groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA) est désormais le premier producteur de ciment pétrolier en Afrique, a annoncé hier le groupe dans un communiqué. Ce type de ciment était jusque-là importé pour près de 30 millions de dollars par an, pour satisfaire une demande nationale estimée à 200.000 tonnes/an, a précisé la même source.

C'est la Société des Ciments de Ain El kebira (SCAEC), filiale du groupe GICA, certifiée aux standards de l'API (Américain petroleum Institute), qui est en mesure de produire ce type de ciment, destiné au secteur des hydrocarbures, selon le communiqué. L'API est un bureau d'études américain et organisme certificateur de tous les produits et solutions destinés à l'industrie pétrolière mondiale, a expliqué le groupe. En effet, la Société des Ciments de Ain El kebira a décroché deux certifications dans le cadre de ce processus. La première certification est le «Q» et elle concerne l'organisation et le management, selon les normes américaines. Quant à la seconde certification, ayant le code «10 A», elle est relative à la qualité de produit. «Avec un tel label, la SCAEC est la première société en Algérie et en Afrique à produire le ciment pétrolier, avec un excellent rapport qualité-prix», a noté le groupe GICA. Implantée dans la wilaya de Sétif, cette filiale du groupe GICA, qui assure une production moyenne de trois (3) millions de tonnes de ciments par an, «sera aussi en mesure d'exporter son nouveau produit aux marchés extérieurs». «Au-delà de la réduction de la facture d'importations, la production et la commercialisation de ce nouveau type de ciment permettra également au groupe GICA d'élargir et de diversifier sa gamme de produits et de satisfaire le marché local», a affirmé le groupe industriel des ciments d'Algérie. Pour rappel, le groupe GICA qui détient 14 cimenteries, dont 13 en service, a réalisé une production de 13,6 millions de tonnes de ciments en 2018.

### CLIMAT DES AFFAIRES EN ALGÉRIE : Urgence de rénovation des dispositifs juridiques (INESG)

L'amélioration du climat des Affaires en Algérie doit viser sur le court terme «la rénovation urgente des dispositifs juridiques», a indiqué hier à Alger l'Institut national d'études stratégiques globales (INESG) dans un communiqué.

Annouçant, à travers ce communiqué, la tenue d'une conférence en son siège jeudi prochain sur le thème «Le climat des Affaires en Algérie : enjeux et stratégie d'amélioration», l'INESG appelle à «une rénovation urgente des dispositifs juridiques par un suivi et une évaluation rigoureuse de l'impact des mesures réglementaires prises par les pouvoirs publics et à encadrer et piloter les politiques publiques pour assurer leur mise en œuvre».

«Aussi, une sensibilisation du cadre juridique et un assainissement du climat des affaires devient une exigence», affirme la même source.

De plus, l'INESG estime que la bureaucratie «et les procédures qui la soutiennent» ne doivent pas constituer un obstacle aux processus de création d'entreprises et à la fluidité des marchés et à leur régulation, appelant à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les services administratifs.

Pour l'Institut national, l'assainissement du climat des affaires ne doit pas être synonyme d'un simple confort supplémentaire ou un nouvel avantage fiscal au profit des investisseurs.

Il s'agit, selon le document, de réaliser un recadrage des politiques publiques de promotion des activités productives et «une refonte radicale» de l'organisation de l'économie autour d'un Etat «centré sur ses missions» en mesure de définir une vision à l'économie du pays.

A noter que cette conférence sera animée par l'expert en planification et en intelligence économique et ancien président de la Commission nationale de l'amélioration de l'environnement des Affaires, Mohamed Bacha.

## LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, SABRI BOUKADOUUM :

## «L'Algérie appelle à une réforme "profonde" du système international de propriété intellectuelle»

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, a appelé hier à une «réforme profonde» du système international de propriété intellectuelle afin d'assurer l'équilibre entre les intérêts de chaque pays.

Dans une allocution lue en son nom par sa représentante Salima Abdelhak, lors d'une rencontre à Alger sur les enjeux de la propriété intellectuelle, M. Boukadoum a souligné l'importance de la propriété intellectuelle comme «levier incontournable du développement socio-économique, dans un monde de plus en plus globalisé dans lequel l'économie du savoir devient une source de progrès et de prospérité».

«Il demeure que les retombées de cette évolution positive ne sauraient profiter à tous sans une réforme profonde du système de propriété intellectuelle, tel qu'il existe aujourd'hui», a-t-il noté.

Selon le ministre, ce système, dans sa formulation actuelle, échoue à prendre convenablement en charge les intérêts et préoccupations des pays en développement. «Il devra donc nécessairement évoluer vers un système plus inclusif, plus équitable et plus juste



afin que les droits de propriété intellectuelle, aussi bien des utilisateurs que des bénéficiaires soient davantage respectés, sauvegardés et même renforcés», plaide-t-il.

M. Boukadoum a souligné, par ailleurs, l'engagement de l'Algérie à poursuivre son processus de réformes en vue de mettre en conformité le système national de propriété intellectuelle avec les standards internationaux et de créer un cadre institutionnel et législatif capable d'assurer une sécurité juridique et une protection effective des droits dans ce domaine. De son côté, le représentant du ministre de la Santé, de la Population et des Réformes hospitalière, Djamel Fourar, a exprimé sa «préoccupation» quant à «la persistance des nombreux obstacles identifiés dans la stratégie mondiale et le plan d'actions pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle».

Dans ce sens, il estime que le développement d'une base de données facile d'accès, sur les brevets et les accords de licence non confidentiels

concernant les produits de santé, y compris l'encouragement de l'octroi des licences volontaires, serait «très favorable pour l'amélioration de l'accès à ces produits qui pèsent lourdement sur les budgets des pays».

M. Fourar a également rappelé la position algérienne, lors de la dernière Assemblée mondiale de la santé, invitant l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à collaborer davantage «en vue d'explorer les meilleurs moyens selon lesquels, les flexibilités de l'Accord pourraient être mise en œuvre de manière plus efficace concernant le transfert de technologie dans le domaine de la santé».

Selon lui, une application rigoureuse des droits de propriété intellectuelle est fondamentale pour protéger les patients et développer une industrie pharmaceutique forte et compétitive.

## INDUSTRIE:

## Un comité intersectoriel pour améliorer le classement de l'Algérie au Global innovation index

Un comité intersectoriel a été mis en place au niveau du ministère de l'Industrie, dans l'objectif d'améliorer le classement de l'Algérie dans l'indice mondial de l'innovation (Global innovation index, GI) établi par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), a indiqué lundi un responsable au ministère. «Ce comité permettra de ramener l'Algérie à un niveau de visibilité meilleur à l'échelle internationale et de valoriser ses efforts en matière de protection de la propriété intellectuelle», selon les explications du directeur général de compétitivité industrielle au ministère de l'Industrie, Abdelaziz Guend. Lors d'une rencontre organisée par le Cercle de l'innovation, sur les enjeux de la propriété intellectuelle et attractivité de l'Algérie.

Il vise également à piloter les actions menées par les différents départements ministériels, en matière de propriété intellectuelle, de manière collaborative, afin d'assurer les garanties nécessaires pour l'inno-

vateur-investisseur en Algérie, selon le responsable. Le comité travaille actuellement sur la mise à jour des données fournies à l'OMPI afin de mettre en exergue les efforts consentis par le pays dans ce domaine.

«Lors des travaux du comité, nous avons trouvé que beaucoup des données utilisées par l'OMPI pour évaluer l'Algérie étaient obsolètes. Nous allons donc les actualiser en collaboration avec tous les intervenants et donner aussi les données qui manquent. Cela nous permettra d'améliorer notre classement», a déclaré M. Guend.

Selon l'Indice mondial de l'innovation 2019, l'Algérie est classée à la 113ème place parmi les 129 pays évalués par rapport au classement de l'année 2018.

«L'Algérie figure dans ce classement et c'est déjà un pas très important. Nous sommes conscients que nous avons le potentiel et les moyens pour avoir un classement meilleur. Il y a encore du chemin à faire et nous

comptons beaucoup sur les l'appui de l'OMPI et les pays partenaires pour améliorer notre système de protection de propriété intellectuelle», a-t-il avancé. Sur le plan juridique, «nous n'avons rien à nous reprocher», souligne le responsable, ajoutant que le ministère de l'Industrie examine les textes régissant ce domaine afin de les actualiser et les mettre en conformité avec les conventions internationales et les besoins des échanges commerciaux internationaux.

Lors de cette rencontre, les participants ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en adéquation les textes de la réglementation algérienne avec les conventions et traités internationaux et de transposer les textes relatifs à la propriété intellectuelle contenus dans les traités internationaux dans les lois locales.

Ils ont également recommandé de sensibiliser les différentes parties prenantes sur les enjeux liés au respect de la propriété intellectuelle et la promotion de l'innovation comme levier de l'attractivité économique.

## COMMERCE

## Journée d'information à Médéa sur la promotion du commerce électronique

La promotion du commerce électronique a été au centre d'une journée d'information organisée, hier à Médéa, par la chambre de commerce et d'industrie du Titteri au profit d'opérateurs économiques, administration, structures de services et des commerçants de la wilaya. Animée par des cadres de la direction du commerce, du Centre national du registre de commerce et de l'Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques (NAPT), cette journée d'information s'est articulée sur six axes principaux, à savoir le cadre juridique du commerce électronique, l'impact de la numérisation sur la performance des entreprises, le rôle de la NAPT dans le développement de l'E-commerce, le paiement électronique et les perspectives de ce domaine sur l'essor de l'économie nationale. Les

communications présentées ont permis d'expliquer les modalités et les conditions d'exercice du commerce électronique, ces biens faits et l'intérêt pour les opérateurs, administration et commerçants de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique, en accordant plus d'importance aux technologies dédiés à ce domaine. L'objectif est d'inciter, aussi bien les opérateurs économiques que les commerçants, à opérer un changement dans leurs pratiques, en optant davantage pour le commerce électronique, au lieu de continuer à s'enfermer dans un modèle d'échanges, de transactions ou de vente traditionnel, moins performant que ce que garantissent les multiples applications technologiques mises à leur disposition, a indiqué le directeur du CCI de Médéa, Abdelhakim Fechite.

## ELECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE : Sonelgaz table sur une production renouvelable de 200 GWh/an

La société nationale Sonelgaz table, à court terme, sur une production renouvelable de 200 GWh en moyenne par an à partir du photovoltaïque en hybridation, a indiqué hier à Oran le Président-directeur général de ce Groupe, Chahar Boulakhras.

«Il est attendu une production renouvelable de 200 GWh en moyenne par an, ce qui permettra d'économiser 60.000 tonnes de gasoil et d'épargner 180.000 tonnes de dioxyde de carbone (CO2)», a précisé M. Boulakhras dans un discours inaugurant la 10ème édition du Salon international des énergies renouvelables (ERA-2019).

Il a rappelé à ce titre que son Groupe a entamé un programme d'hybridation des centrales turbines à gaz et centrales Diesel existantes au niveau du grand Sud algérien et ce, en lançant la réalisation de nouvelles centrales de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance de 50 MWc.

«Le nouveau challenge du Groupe Sonelgaz consiste en la réalisation de 9 centrales de production photovoltaïque en hybridation», a révélé M. Boulakhras, signalant que «cette action se poursuivra sur le court terme jusqu'au



déploiement global de cette filière au niveau des réseaux du grand Sud, notamment ceux fonctionnant au Diesel». L'importance du potentiel solaire et foncier a été dans ce cadre mise en relief par le PDG de Sonelgaz, qui a souligné qu'en Algérie la durée moyenne d'ensoleillement est de 2.600 à 3.500 heures/an et que l'énergie reçue serait de 1.700 à 2.600 Kwh/Km2/an. Il a évoqué, à

ce propos, l'investissement de son Groupe à travers l'installation de 21 centrales photovoltaïques et d'une éolienne dans les hauts plateaux et dans le Sud.

Ces infrastructures, a-t-il ajouté, ont permis, depuis leur mise en service, de produire 1.850 GWh, donnant lieu également à des gains en gaz (450.000 tonnes) et en fuel (52.300 tonnes) tout en évitant le rejet de CO2 (plus de 1,3

million de tonnes).

D'autres projets sont programmés, a affirmé M. Boulakhras, soutenant que son Groupe dispose de «l'expérience nécessaire pour accompagner et réussir le programme national des énergies renouvelables». Le Salon international «ERA-2019» se tient trois jours durant au Centre des conventions «Mohamed Benahmed» (CCO), réunissant une soixantaine d'exposants à l'instar des Groupes Sonelgaz et Sonatrach ainsi que des offices et sociétés de gestion des ressources en eau, des micro-entreprises, des universités et centres de recherche spécialisés. «L'événement vise notamment à mettre en relief les capacités nationales et à promouvoir l'émergence de jeunes entreprises», a fait valoir Linda Oulounis, la commissaire du Salon auquel participent également des entreprises allemandes, chinoises et polonaises.

## SONELGAZ: Signature de contrats pour la réalisation de neuf centrales électriques

Le Président directeur général de Sonelgaz, Boulakhras Chahar, a fait état dimanche à Tlemcen de la signature de contrats permettant le lancement des travaux de réalisation de neuf centrales électriques pour entamer l'hybridation des centrales du Grand sud qui consommaient jusque-là du gasoil. «Cette nouvelle technologie d'hybridation permettra la réduction entre 30 et 40 pour cent du gasoil consommé actuellement», a-t-il souligné.

D'autre part, le Pdg de Sonelgaz a mis en exergue les efforts consentis en matière de développement des énergies renouvelables depuis 2015, rappelant la réalisation, par son groupe, de deux sites pilotes: une éolienne à Adrar et une centrale expérimentale à Ghardaia, afin d'expérimenter toutes les technologies photovoltaïques existantes à travers le monde, en collaboration avec des centres de recherche et des universités. En outre, Sonelgaz a lancé les travaux de réalisation de 21 centrales photovoltaïques dans 14 wilayas dans le Sud du pays, a-t-il indiqué, affirmant que son groupe joue un rôle

important comme acteur de développement des énergies renouvelables dans le pays. Boulakhras Chahar a souligné, à ce propos, que «Sonelgaz est véritablement engagée dans le photovoltaïque avec 354 mégawatts en service, ce qui a permis d'appréhender l'engineering, l'exploitation, la gestion et la réalisation et même le cadre législatif avec l'autorité de régulation pour préparer un écosystème permettant d'aller du mégawatt vers le gigawatt». Assurant, par ailleurs, que l'Algérie «est à l'abri du besoin en matière d'énergie électrique et gazière», le premier responsable de Sonelgaz a mis en valeur le taux national de pénétration en gaz qui est de l'ordre de 62 % et celui en énergie électrique qui avoisine les 100 %.

«L'Algérie peut maintenant partir à la conquête de l'Afrique où de certains pays où le taux de raccordement aux réseaux électriques ne dépasse pas les 20 %», a déclaré le Pdg de Sonelgaz, ajoutant, dans ce sens, que «l'Algérie fabrique maintenant beaucoup d'équipements et cumule un savoir-faire en la matière qui lui facilite de conquérir le marché africain».

En compagnie des autorités locales et de proches collaborateurs, M. Boulakhras a visité le chantier de distribution public (DP) d'Oued Zitoune, dans la daïra de Sabra, qui contribuera, une fois achevé, à l'augmentation du taux de pénétration en gaz naturel à travers la wilaya de Tlemcen, estimé actuellement à 94 %.

Il s'est informé également d'autres projets en cours de réalisation dans les localités de Beni Snouss et Oued Lakhdar, avant de s'enquérir des travaux, en voie d'achèvement, du poste électrique 400/220 kilovolts à Ain Fetah (daïra de Fellaoucene).

Sur place, le premier responsable du groupe Sonelgaz a souligné qu'il y'a une forte évolution de la demande d'où l'anticipation des pouvoirs publics à renforcer et à réaliser de nouvelles infrastructures énergétiques. Le PDG de sonelgaz a clôturé sa visite à Tlemcen par l'inauguration d'une nouvelle agence commerciale moderne, implantée dans la daïra de Bab El Assa, qui fournira des services à plus de 15.000 clients en énergie électrique et plus de 7.700 en gaz de ville.

## ORAN: Mobilisation des scouts pour la réussite de la campagne nationale de reboisement

Les faoujds des Scouts musulmans algériens (SMA) à Oran se mobilisent pour la réussite de la campagne de reboisement qui sera lancée vendredi prochain, a-t-on appris hier de cette instance.

Les chefs des faoujds d'Oran se sont réunis avec le nouveau commissaire de wilaya des SMA, Kasmi Omar et le conservateur des forêts pour mettre au point un calendrier des opérations de sensibilisation et de reboisement. Le coup d'envoi de la campagne de reboisement sera donné à la forêt de Belgaid (commune de Bir El Djir) dans le cadre de la grande campagne nationale «Un arbre pour chaque citoyen». Cette campagne de volontariat est précé-

dée par une autre nationale de lutte contre le plastique lancée le 21 septembre dernier et qui s'achèvera ce lundi.

La forêt de M'sila relevant de la commune de Boutlélis, qui est le poumon de la wilaya d'Oran, a enregistré samedi dernier une opération de nettoyage portant sur le ramassage du plastique avec une participation record de la société civile (comités de quartiers, union de wilaya des mosquées d'Oran,...), de personnalités publiques et d'instances locales dont la direction de l'environnement, l'APC de Boutlélis, la commission santé, hygiène et protection de l'environnement de l'APW d'Oran.

## PLAN NATIONAL DE REBOISEMENT: Visites guidées et opérations portes-ouvertes au profit de la presse nationale

Une opération portes-ouvertes à la presse nationale sera organisée par plusieurs administrations dépendant du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche les 21 et 22 octobre 2019 dans le cadre du programme national de reboisement (PNR), a indiqué dimanche le ministère dans un communiqué. Ainsi, dans le cadre du PNR sous le slogan «Un arbre pour chaque citoyen», la Direction générale des forêts (DGF), le Groupement de génie rural (GGR), le Bureau national d'études pour le développement rural (BNEDEP) et l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ouvriront leurs portes à la presse sous forme de visite de terrain, fait savoir la même source.

De plus, la presse nationale sera conviée à une visite guidée au niveau du parc national de Chrea (wilaya de Blida), et au niveau de laboratoires de l'Institut national de recherche forestière (INRF) ainsi qu'à une visite d'une pépinière du GGR.

A noter que ce programme, ayant pour objectif la plantation de 43 millions d'arbres à travers le territoire national, s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Pour rappel, l'objectif de ce programme national est de renforcer les espaces verts au niveau des villes et reboiser les zones touchées par les incendies l'été dernier au niveau des massifs forestiers. Selon le ministère, cela doit se traduire par «la transformation de terres dégradées et déboisées en écosystèmes résistants et multifonctionnels capables de contribuer au développement de l'économie locale et nationale». Il s'agira également de «séquestrer d'importantes quantités de carbone, de protéger les terres contre l'érosion hydrique et éolienne, de préserver la biodiversité et d'améliorer considérablement le cadre de vie des citoyens», affirme le ministère.

## BOUMERDES : Lancement de 4 projets d'investissements à la zone d'activité réservée aux métiers de la pêche de Zemmouri el Bahri

Quatre projets d'investissements privés ont été lancés en réalisation, dernièrement, au niveau de la zone d'activité réservée aux métiers et professions liés à la pêche de Zemmouri el Bahri (à l'Est de Boumerdes), a-t-on appris hier du directeur de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya.

Selon Kadri Cherif, le premier projet est relatif à un atelier de confection d'équipements et matériaux pour l'élevage aquacole, au moment où le 2ème concerne une usine de fabrication de matériaux et outils de pêche. Le 3ème projet, en réalisation, est quant à lui relatif à la fabrication de matériaux de soudure des embarcations et bateaux de pêche, tandis que le dernier est une unité de transformation, conservation et congélation de différents types de poissons. A cela s'ajoutent, quatre autres projets similaires prévus au lancement, durant l'année en cours, au niveau de la même zone d'activités, suite à leur agrément par les services compétents de la wilaya, a indiqué par ailleurs, le même responsable. A noter, l'inauguration officielle de cette zone d'activités, en juillet dernier, par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Cherif Omari, suite au parachèvement de ses travaux d'aménagement et d'équipement. Durant cette mise en service, M. Omari a qualifié cette zone d'«unique du genre sur le plan national», estimant qu'elle est en mesure de transformer toute la région en «pôle inclusif au niveau national» sous-tendant la production en matière de pêche et d'aquaculture, et la formation à travers les systèmes de formation professionnelle mis en place érigeant cette zone en «modèle» pour les autres wilayas.

## GUELMA : Début de vidange du barrage de Ain Makhlouf en perspective du lancement des travaux d'aménagement

Une opération de pêche préventive du poisson pour vidanger le barrage de Medjaz El Bgar de la commune de Ain Makhlouf (wilaya de Guelma), a été lancée dimanche dans la perspective d'aménager et de consolider cette infrastructure destinée à l'irrigation agricole, a-t-on appris de la direction locale de la pêche et des ressources halieutiques.

«L'opération de pêche a été lancée, dans une première phase, par un exploitant en attendant l'arrivée de 3 autres exploitants activant dans les barrages de Bouhamdane (Guelma) et Babar de Khenchela», a souligné le chargé de communication auprès de cette direction, Badreddine Bouida, précisant que la pêche se poursuivra jusqu'à l'évacuation de tous les poissons pour entamer les travaux de renforcement et d'augmentation des capacités de stockage des eaux utilisées pour l'irrigation agricole.

La campagne préventive de pêche s'effectue en collaboration avec la Chambre inter wilaya de la pêche et de l'aquaculture de Guelma, et la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la même wilaya qui gère également les wilayas de Tébesa, Souk-Ahras, Oum El Bouaghi et Khenchela, a encore précisé le même responsable.

Il a également affirmé qu'il n'existe actuellement aucune estimation sur la quantité de poissons disponibles dans ce barrage créé en 1992 avec une capacité globale de 2,86 millions m<sup>3</sup>.

La dernière opération d'ensemencement (150.000 alevins de carpes chinoises) dans cet ouvrage hydraulique a eu lieu en 2015, a indiqué la même source, rappelant la mort en août 2018 de quantités importantes de poissons (environ 4,5 tonnes de poissons soit 650 poissons de type carpe et Barbot et 3.000 autres alevins des mêmes espèces).

L'opération d'aménagement et de renforcement de ce barrage contenant actuellement 800.000 m<sup>3</sup> seulement, sera lancée par l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT) pour un délai de réalisation de 15 mois selon la fiche technique dont l'APS détient une copie.

Le chantier de renforcement et d'aménagement du barrage de Medjaz El Bgar de la commune de Ain Makhlouf, à 55 km au Sud-ouest de Guelma, intervient après la dernière visite du ministre des Ressources en eau dans cette wilaya, lequel s'est engagé devant les agriculteurs à élargir les capacités de stockage de cet ouvrage à condition qu'ils s'impliquent dans l'opération de gestion et d'exploitation.

## ADRAR : Atelier de travail sur la valorisation économique de l'arganier

Les perspectives de valorisation économique de l'arganier dans la wilaya d'Adrar constituent le thème d'un atelier de travail national dont les travaux ont débuté dimanche à l'Université d'Adrar.

Initiée par l'Institut national de recherche forestière et el Centre de formation et la direction de la formation, de la recherche et de la vulgarisation du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche (MADRP), la rencontre regroupe des chercheurs, d'enseignants universitaires, d'étudiants ainsi que des cadres du secteur autour du thème de la valorisation de l'arganier, une espèce végétale endémique.

Intervenant en ouverture des travaux, le secrétaire général du MADRP, Abdelhamid Hamdani a indiqué que l'initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement de l'économie forestière et agricole en zones arides.

Evoquant les avantages multiples de cet arbre à haute valeur économique, alimentaire et sanitaire, M.Hamdani a appelé prévoir dans le cadre des travaux de cet atelier un plan d'action visant à promouvoir la culture de l'arganier dans les zones arides et semi-arides.

Il a, en outre, estimé opportun d'exploiter les connaissances acquises sur cet arbre à travers une multiplication des fermes d'expérimentation, le lancement



de campagnes de plantation de l'arganier, en collaboration avec les populations locales, notamment la femme rurale. L'amélioration des conditions de développement de l'arganier, en intégrant dans l'économie nationale à travers l'encouragement de la création d'entreprises assurant l'amélioration de ses rendements, en termes de

quantité et de qualité, au regard de son importance environnementale et son rôle dans le développement durable, a été soulignée par le même responsable.

Le choix de la wilaya d'Adrar pour abriter la rencontre est motivé par les grandes potentialités de la région en matière de production agricole, et par le fait

qu'elle figure parmi les régions pionnières dans le domaine des expériences liées à la valorisation de l'arganier, a ajouté M.Hamdani.

En marge de cet atelier de deux jours, sont menées des campagnes de plantation de l'arganier à l'école primaire Sassi-Sakka et à la Maison de l'Environnement, au chef-lieu de wilaya.

## KHENCHELA:

## Programme de plantation de 1,5 million d'arbustes dans les zones forestières touchées par les incendies

Un programme de plantation de 1,5 million d'arbustes visant la réhabilitation des zones forestières affectées les dernières années par les incendies a été élaboré dans la wilaya de Khenchela, a-t-on appris dimanche auprès de la conservation des forêts.

Ciblant une surface estimée à 1.200 ha, le programme, qui s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale de reboisement initiée sous le slogan «Un arbre pour chaque citoyen», vise l'embellissement des paysages forestiers endommagés par les feux, durant les quatre dernières années, a précisé le conservateur principal des forêts, Abdelal Boudraâ.

S'agissant du volet protection des

surfaces du barrage vert, il a été procédé à la programmation, a-t-il ajouté, d'une opération de plantation de 960.000 arbustes sur une surface dépassant 800 ha, en plus d'une autre action consistant en la mise en terre de plus de 122.000 arbustes aussi bien en zones urbaines que suburbaines des 21 communes de la wilaya.

Aussi, un autre programme de plantation en zones forestières a été réalisé jusqu'à présent dans la wilaya sur une superficie évaluée à 4.660 ha sur un total de 5.400 ha, a précisé M. Boudraâ, avant de souligner que le taux d'avancement de cette opération, qui sera achevée avant la fin de l'année en cours, a atteint 86 %. La conservation des

forêts de la wilaya de Khenchela veille en outre à la concrétisation d'un projet lié à l'entretien des plantations sur une surface de plus de 3.100 ha dont 2.800 ha ont été achevés, alors que l'opération se poursuivra dans les régions d'accès difficiles, a-t-on indiqué auprès des services locaux de cette institution.

Afin d'assurer le renouvellement de 500 ha détruits par les incendies durant la saison 2018-2019, M. Boudraâ a fait savoir qu'une opération portant plantation de 230 hectares a été entreprise jusqu'à fin septembre dernier et dont le taux d'avancement ne dépasse pas les 46 % de la surface globale du projet.

Le même responsable a ajouté, dans ce même contexte, qu'un programme visant à produire 3 millions de plants dans les pépinières publiques et privées, soit 2 millions de plants de pins, 500.000 plants de cyprès et 500.000 autres d'arbustes d'ornement, a été affecté au bénéfice de la wilaya. Il a affirmé également que l'objectif de la mise en place des programmes de reboisement et de production de plants est de lutter contre l'érosion du sol et d'améliorer le cadre de vie des citoyens à l'intérieur du tissu urbain. La wilaya de Khenchela dispose d'un patrimoine forestier de plus de 146.000 ha répartis sur trois forêts, à savoir Beni Melloul qui compte plus de 67.000 ha, Ouled Yakoub (27.000 ha) et de Beni Oudjena (22.000 ha) à laquelle s'ajoutent 29.000 ha qui ont fait l'objet d'actions de reboisement à travers ses différentes communes, a-t-on souligné de même source.

## SALON NATIONAL DU MIEL À ANNABA : Labelliser le produit pour l'exporter

Les participants au salon national du miel, ouvert dimanche à Annaba, ont souligné la nécessité de labelliser le miel produit dans les différentes régions du pays en vue de «valoriser le rendement de la filière apicole notamment et la production du miel pour s'orienter vers l'exportation».

S'exprimant en marge des activités de cette manifestation, le président du conseil interprofessionnel de la filière apicole de la wilaya d'Annaba, Chamseddine Athmane Rachedi, a affirmé que le miel

«Edough» qui a suscité l'attention des spécialistes de la qualité lors des salons internationaux, où il a été présenté, «a besoin aujourd'hui d'avoir un label et la certification de sa qualité qui lui permettront de se positionner sur le marché international». Le miel des montagnes de l'Edough est produit dans les communes de Seraidi, Chetaïbi, El Bouni, Treat et Oued El Aneb, qui renferment une végétation diversifiée regroupant les fleurs des arbres d'eucalyptus ainsi qu'un certain nombre d'espèces vé-

gétariennes qui constituent l'alimentation des abeilles, a également ajouté le même responsable. Dans ce contexte, il a souligné la nécessité de mobiliser les apiculteurs et les différents acteurs en vue de fournir le soutien technique et l'encadrement adéquats pour assurer la valorisation de la qualité du miel. Ces dernières années, la filière apicole a enregistré un engouement «remarquable» des diplômés universitaires pour cette activité, ce qui représente un «indicateur positif» dans le processus de

la promotion du miel et de la certification de sa qualité, a-t-on signalé. Plus de 30 apiculteurs, représentant différentes régions du pays, dont des apiculteurs itinérants, ont pris part au salon national du miel organisé par le conseil interprofessionnel de la filière apicole de la wilaya d'Annaba en coopération avec la Chambre agricole locale. Le Salon, tenu au centre de loisirs scientifiques de la ville d'Annaba, propose à la vente divers types de miel et de produits de la ruche jusqu'au 26 octobre prochain.

## BECHAR:

**Arrestation d'un «dangereux criminel» activement recherché à travers le pays**

Un «dangereux criminel», qui était en fuite et activement recherché à travers le pays, a été arrêté dimanche par les brigades spécialisées de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Bechar, a-t-on appris lundi auprès de la cellule de communication et des relations publics de cette sûreté.

L'arrestation de cet individu, âgé d'une quarantaine d'années, répondant aux initiales (S.K) mais plus souvent connu sous le pseudonyme de «Frimija», a eu lieu à la suite de renseignements faisant état de la présence à Lahmar (30 km de Bechar) d'un suspect ayant à son actif plusieurs délits et crimes dont de violentes agressions contre des citoyens à travers les wilayas de l'ouest du pays, a-t-on précisé. Un dispositif sécuritaire a été mis en place en étroite collaboration avec les éléments des bri-

gades de recherches et d'investigation (BRI), a permis son arrestation dans le lieu même où il se cachait, a-t-on ajouté. «Grace au système d'identification et de recherche de la police algérienne (Sirpal), S.K a pu être intégralement identifié pour ses délits et crimes et constitution de bande de malfaiteurs pour lesquels il était recherché par les services de sécurité à travers le pays et recherché par la justice et les services de police judiciaire de la wilaya de Tlemcen», a souligné la même source.



Après la finalisation des procédures judiciaires policières, ce dangereux criminel a été présenté au procureur de la République près le tribunal de Béchar, qui a ordonné son transfert immédiat devant le tribunal

de Tlemcen pour répondre de ses crimes, a-t-on aussi fait savoir. Des avis de dénonciation des crimes de ce dangereux criminel ont été auparavant partagés à travers les réseaux sociaux pour avertir la population.

## RELIZANE:

**Saisie de 12 kg de kif traité et arrestation de trois mis en cause**

Les gendarmes ont saisi à Relizane en collaboration avec les éléments de l'Armée nationale populaire, 12 kg de kif traité et arrêté trois mis en cause, a-t-on appris dimanche du groupement territorial de la gendarmerie nationale.

Sur la base d'informations, un véhicule provenant de la wilaya de Tlemcen en direction d'Alger a été intercepté sur l'autoroute est-ouest, à son bord une quantité de drogue, a-t-on indiqué. Un plan a été mis en place permettant de mettre la main sur 12 kg de kif traité et 3 véhicules et d'arrêter trois impliqués dans cette affaire. Présentés devant la justice, il ont été placés sous mandat de dépôt, a-t-on ajouté.

## CRIMINALITÉ

**Arrestation d'un criminel et ses 5 complices dans la ville de M'sila**

Les agents de la sûreté de wilaya de M'sila ont arrêté au cours des dernières 24 heures un dangereux criminel et ses cinq acolytes qui semaient la terreur parmi les habitants de la capitale du Hodna en les menaçant d'une arme à feu pour leur voler leur argent, a indiqué dimanche le responsable de la cellule d'information de ce corps de sécurité.

L'arrestation du criminel a eu lieu suite à plusieurs plaintes déposées par des victimes dont l'une a été touchée par une balle tirée par l'agresseur, a précisé à l'APS le commissaire de police Saïd Boukhari.

Le suspect qui dépeçait les citoyens sous la menace de son arme fait l'objet de trois mandats d'arrêt émis par les instances judiciaires, a précisé la même source.

La poursuite des investigations a permis d'identifier l'origine de l'arme à feu vendue au criminel par une famille qui la possédait depuis longtemps, a souligné la même source, faisant part de l'arrestation de ses cinq complices impliqués dans des opérations de vente de biens volés par le principal mis en cause. Un véhicule touristique, des téléphones mobiles et des munitions ont été saisis dans le cadre de cette opération, a ajouté la même source.

Les six mis en cause seront présentés devant la justice pour «tentative d'homicide volontaire avec préméditation», «détention illégale d'arme à feu», «commercialisation d'arme à feu sans autorisation» et «constitution d'un groupe de malfaiteurs pour agresser les citoyens».

## ORAN :

**2 morts dans deux accidents de la circulation (Protection civile)**

Deux personnes ont trouvé la mort et quatre autres ont été blessées suite à deux accidents de la circulation, survenus dimanche à Oran, a-t-on appris lundi auprès des services de la Protection civile.

Un homme âgé de 40 ans est décédé sur le coup, après avoir été percuté par une voiture, près du rond-point de la localité de Belgaid, relevant de la commune de Bir El Djir. Le corps de la victime a été transféré vers le service de la morgue de l'hôpital «1er Novembre». Une deuxième victime, âgée de 22 ans, a succombé à ses blessures, suite à une collision entre deux voitures au niveau de la route nationale RN 19, près de la localité de Cap-Falcon, de la commune d'Ain El Turk. Quatre autres personnes, dont une femme, âgées entre 23 et 44 ans, ont été blessées dans l'accident. Elles ont été transférées vers le service des urgences de l'hôpital «Medjbar Tami» à Ain Turk.

APS

## ALGER:

**Incendie dans un appartement dans la commune de Sidi M'hamed**

Un incendie s'est déclaré, lundi, dans un appartement situé au niveau de la rue Ali Azil dans la Commune de Sidi M'hamed (Alger), a indiqué un responsable de la protection civile, assurant qu'aucune victime n'a été déplorée. Les services de la protection civile ont reçu un appel à 8h10 AM, si-

gnalant un incendie qui s'est déclaré dans un F3 situé au deuxième étage d'un immeuble de cinq étages dans la rue Ali Azil (commune de Sidi M'hamed), a souligné le chargé de l'information à la protection civile, le lieutenant Benkhalfallah Khaled. Les mêmes services qui ont mobilisé qua-

tre camions anti-incendie et un camion-échelle, ainsi qu'une ambulance, ont réussi à circonscire l'incendie, a-t-il soutenu, ajoutant que l'appartement a complètement brûlé, sans enregistrer de perte humaine. Les causes de l'incendie seront déterminées à la fin de l'enquête, a-t-il expliqué.

## M'SILA :

**Saisie de 3 fusils de chasse et arrestation de 5 personnes pour trafic d'armes**

Trois (3) fusils de chasse et une quantité de munitions détenus illégalement ont été saisis par les éléments de la sûreté de wilaya de M'sila et cinq (5) personnes ont été arrêtées dans cette affaire, a an-

noncé, lundi la cellule de communication de ce corps constitué. L'opération a été déclenchée suite à des informations faisant état de la détention d'armes à feu sans autorisation par un citoyen résidant au chef-lieu

de wilaya, a précisé la même source, soulignant que les investigations menées ont permis d'interpeller le propriétaire des fusils de chasse et quatre complices.

Les impliqués dans cette affaire de trafic d'armes se-

ront présentés devant le magistrat instructeur près le tribunal de M'sila pour le chef d'inculpation, «possession et commercialisation et trafic d'armes», ont conclu les services de police.

## CONSTANTINE :

**Démantèlement d'un réseau spécialisé dans le vol d'équipements de téléphonie mobile**

Les éléments du groupement territorial de la Gendarmerie nationale de Constantine ont démantelé un réseau spécialisé dans le vol d'équipements appartenant à un opérateur de téléphonie mobile, en plus de la récupération de batteries de transmission aérienne de la même entreprise, a-t-on indiqué dimanche dans un communiqué émanant de corps de sécurité.

Agissant sur la base d'un appel téléphonique sur le numéro vert 1055 indiquant le vol de matériel commis par des inconnus envers un opérateur

de téléphonie mobile, le groupement territorial de la gendarmerie nationale de Constantine a dépêché une patrouille composée de la brigade de recherches et de deux brigades d'intervention de la sûreté, ainsi que les éléments de la brigade territoriale de la gendarmerie nationale de Ali Mendjeli, a-t-on indiqué.

Le plan élaboré par cette patrouille a donné lieu à l'interception de deux (2) suspects, âgés de 25 et 30 ans, qui étaient à bord d'un véhicule utilisé dans les opérations criminelles, a précisé la même source.

L'opération a également permis de récupérer quatre (4) batteries appartenant à un opérateur de téléphonie mobile en Algérie, a ajouté la même source, soulignant qu'un dossier pénal a été élaboré concernant cette affaire.

Les individus appréhendés ont été présentés aux autorités judiciaires compétentes pour «constitution d'un groupe de malfaiteurs et usage d'un véhicule pour le vol de matériels et d'équipements d'un opérateur de téléphonie mobile», a-t-on fait savoir de même source.

## DU 25 OCTOBRE AU 4 DÉCEMBRE À BJÉAÏA

**Célébration de la Journée nationale de l'arbre**

A l'occasion de la célébration de la Journée nationale de l'arbre qui correspond au 25 octobre de chaque année et dans le cadre de la campagne nationale de reboisement visant à reconstituer les forêts incendiées, le Parc national du Gouraya (Béjaïa), a tracé un programme combinant entre opérations de reboisement et activités de sensibilisation pour célébrer

cette journée placée sous le thème «Un arbre pour chaque citoyen». Dans ce cadre, une première opération de reboisement sera organisée ce matin au niveau de l'établissement primaire «Aamriou nouvelles». Cette activité sera accompagnée par une exposition sur la thématique de l'arbre. Les activités du Parc se poursuivront jeudi 24 octobre au niveau de l'établis-

sement «Frères Amran». Une troisième opération de reboisement est prévue vendredi 25 octobre au niveau de la forêt de Sidi Ouali. 50 caroubiers seront plantés à cette occasion en collaboration avec l'association Djanet El Arif». Par ailleurs, une cérémonie de remise des prix aux lauréats du concours de dessin relatif à la protection de la nature, lancé en collaboration avec

la Direction du musée du Moudjahid à l'occasion de la célébration du mois du patrimoine 2019 sera organisée mardi 29 octobre. Toujours dans la continuité, le Parc national du Gouraya, ouvrira ses portes aux visiteurs lundi 4 décembre, pour faire connaître au grand public, les activités du Centre et ses domaines de compétences.

R.Rachedi

## JAPON : Le bilan du typhon Hagibis s'élève à 80 morts

Le bilan du typhon Hagibis, qui a provoqué des inondations dévastatrices au Japon, a atteint 80 morts dimanche alors que les opérations de recherche se poursuivent toujours.

Dix personnes sont toujours portées disparues après les inondations et les glissements de terrain qui ont ravagé de vastes régions du centre, de l'est et du nord-est du Japon. Selon l'Agence de lutte contre les incendies et les catastrophes, le nombre de maisons inondées ou endommagées par le typhon s'est élevé à 56.753, dépassant les 51.000 environ des pluies torrentielles de l'année dernière dans l'ouest du Japon, qui ont fait plus de 200 morts. Dimanche, environ 4.000 personnes étaient toujours logées dans des abris d'évacuation et plus de 78.000 foyers n'avaient pas accès à l'eau, a déclaré le gouvernement.

Le Premier ministre, Shinzo Abe s'est engagé dimanche à tout mettre en œuvre pour retrouver les disparus et restaurer les infrastructures dévastées par le typhon Hagibis, lors d'une réunion avec le gouverneur de la préfecture de Nagano, l'une des régions les plus durement touchées.

«Le gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir. Nous déploierons tous les efforts nécessaires pour rechercher les personnes portées disparues et pour restaurer les services publics», a déclaré le Premier ministre japonais. Il a précisé que son gouvernement envisage d'affecter 4,6 milliards de dollars aux efforts de secours et pour mettre en place «un ensemble de mesures visant à soutenir le rétablissement de la situation».

## LIBYE: Plus de 500 migrants secourus en une semaine

La marine libyenne a annoncé lundi avoir secouru plus de 500 migrants en une semaine au cours de plusieurs opérations de sauvetage menées au large de la capitale Tripoli.

«535 migrants clandestins ont été secourus en une semaine, parmi lesquels des dizaines de femmes et d'enfants venant de pays africains, asiatiques et arabes», a indiqué le général Ayoub Kacem, porte-parole de la marine, cité par l'AFP. Selon M. Kacem, ces sauvetages ont eu lieu au cours de plusieurs opérations menées par des patrouilles des gardes-côtes au large de localités à l'est et à l'ouest de Tripoli, «en dépit des difficultés et du manque de moyens».

Depuis janvier, la marine

libyenne a indiqué avoir secouru près de 7.000 migrants au large des côtes occidentales du pays, un chiffre en baisse de près de 43% par rapport à 2018. Les migrants secourus en mer par la marine sont d'abord accueillis par les ONG sur place qui leur offrent soins et nourriture, avant d'être placés dans des centres de détention, sans liberté de mouvement, des lieux régulièrement décrits par les ONG comme des zones de non-droit. Selon l'agence de l'ONU pour les réfugiés (HCR), plusieurs milliers de



migrants se trouvent bloqués en Libye, dans des conditions déplorables. Leur situation est devenue

plus critique encore depuis le déclenchement début avril d'un conflit armé au sud de la capitale Tripoli.

## MALTE: Des policiers blessés lors d'une émeute dans un centre pour migrants

Deux policiers ont été blessés et des voitures incendiées au cours d'une émeute dans la nuit de dimanche à lundi au niveau d'un centre pour migrants à Malte près de La Valette, ont annoncé les autorités. La bagarre à laquelle ont participé une centaine de migrants a commencé

quand l'un d'eux, «originaire de Nigeria et apparemment ivre, s'est vu refuser l'entrée dans le centre à Hal Far», près de l'aéroport, a indiqué le ministre de l'Intérieur Michael Farrugia, cité par des médias. Le migrant «a tenté d'agresser» un agent de sécurité et a appelé à la rescousse ses camarades se

trouvant à l'intérieur. Ceux-ci ont accouru et la situation a dégénéré. Les émeutiers ont incendié des voitures appartenant aux travailleurs sociaux du campement, brisé les vitres d'une voiture de police et mis le feu à au moins deux bâtiments administratifs. Selon un migrant soudanais, cité par des

médias, la rixe a opposé «deux ou trois hommes apparemment ivres» et des policiers qui les ont «roué de coups». D'autres migrants se sont plaints de leurs conditions d'hébergement, disant dormir sur le sol, que la nourriture servie est mauvaise et que les sanitaires sont mal entretenus.

## TUNISIE : Arrestation de 86 migrants clandestins

Un total de 86 migrants clandestins ont été arrêtés samedi dans deux opérations distinctes en Tunisie, a rapporté dimanche l'agence de presse TAP, citant le ministère de l'Intérieur.

Les unités de la garde nationale relevant de la zone maritime de Sfax (est de la Tunisie) ont déjoué une tentative de migration clandestine vers l'Italie et arrêté 75 personnes dont 8 Tunisiens, précise la même source.

Dans un communiqué publié, dimanche, le ministère de l'Intérieur a fait savoir qu'après avis du ministère public, les migrants clandestins seront

déférés devant la brigade de renseignements maritimes de Sfax pour les besoins de l'enquête. Des poursuites judiciaires seront ensuite engagées à leur encontre pour tentative de franchissement illégal des frontières maritimes, ajoute l'agence Tunisienne.

Dans un deuxième communiqué, le ministère de l'Intérieur a annoncé qu'une patrouille relevant du poste de la garde nationale de zarat (gouvernorat de Gabès), a réussi, hier samedi, à arrêter 11 personnes dont une femme et son enfant mineur qui tentaient de quitter, clandestinement, le golfe de Gabès vers l'Italie. Une embarcation à deux



moteurs transportant du carburant a été saisie au cours de cette intervention. Les personnes arrêtées seront poursuivies pour tentative d'immigration clandestine.

## CAMEROUN : 5 morts dans suite aux inondations l'extrême-nord du pays

Cinq personnes ont péri dans des inondations survenues dans l'extrême-nord du Cameroun frappé vendredi et samedi par des intempéries, ont rapporté dimanche, des médias, citant des sources concordantes. Le maire de Maga, Ibrahim Boukar, cité par des médias, a fait savoir que les inondations ont également fait «d'énormes dégâts» matériels, touchant particulièrement des habitations, l'agriculture, ainsi que des routes. Qualifiant la situation de «critique», le responsable a ajouté que les écoles «sont fermées» jusqu'à nouvel ordre, et «des eaux continuaient à monter suite aux pluies diluviennes», craignant «la hausse» du bilan des victimes. Les inondations ont frappé vendredi et samedi les départements du Mayo Danay et du Logon et Chari dans l'extrême-Nord du Cameroun. Près de 50.000 personnes ont été évacuées, a annoncé vendredi le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji, lors de son déplacement vers cette région.

## RUSSIE: 1 million de roubles pour les familles des victimes de l'effondrement du barrage

Les familles des personnes tuées dans l'effondrement d'un barrage survenu samedi, dans la région russe de Krasnoïarsk recevront chacune un million de roubles (15,675 dollars) à titre de compensation, a annoncé le ministère du Travail, cité par l'agence de presse Sputnik. Les victimes auront droit à une autre prime d'assurance unique et les personnes qui dépendent de celles-ci toucheront une pension mensuelle, a-t-il ajouté. Au total, 15 personnes ont été tuées et cinq autres sont toujours portées disparues suite à la rupture du barrage-réservoir d'une exploitation aurifère survenue dans la région de Krasnoïarsk en Sibérie. Le président russe Vladimir Poutine a ordonné que toutes les mesures nécessaires soient prises pour aider les sinistrés et faire la lumière sur les causes du drame, a indiqué le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov. Une enquête pénale a été ouverte en raison d'éventuelles violations des règles de sécurité.



## NOUVELLE-ZÉLANDE: Le corps d'une touriste chinoise retrouvé dans un parc national

Le corps retrouvé, dimanche, dans le parc national de Tongariro en Nouvelle-Zélande est bien celui de la touriste chinoise qui y avait disparu au cours du week-end, a annoncé, lundi, la police locale.

Le consulat général de Chine à Auckland a informé la famille de la victime, une femme de 51 ans. «Nous allons continuer de suivre cette affaire et apporter toute assistance nécessaire à la famille», a confié lundi un fonctionnaire du

consulat aux médias. Selon la police, la femme faisait partie d'un groupe de quatre personnes parti en randonnée, vendredi matin, sur le Tongariro Northern Circuit, l'un des sentiers de grande randonnée de Nouvelle-Zélande. Après avoir pris une mauvaise direction, trois d'entre eux ont décidé de rebrousser chemin, tandis que la femme a continué seule. Sans nouvelles d'elle, ses amis ont appelé la police dimanche matin



pour signaler son absence. L'officier de police Barry Shepherd a qualifié de tragique ce décès. «Nous voulons que nos visiteurs passent du bon temps et rentrent chez eux en toute sécurité», a-t-il noté en ajoutant que la

police et l'ambassade de Chine apportaient leur soutien à ses trois amis «en cette période difficile». La cause de son décès fait l'objet d'une enquête médico-légale, a précisé la police.

## JOURNÉE NATIONALE DES DONNEURS DE SANG

# La Fédération algérienne des donneurs de sang lance un appel au don

La Fédération algérienne des donneurs de sang a lancé dimanche, à l'occasion de la Journée nationale des donneurs de sang, célébrée le 25 octobre de chaque année, un appel au don de sang.

L'appel est adressé à l'ensemble de la population âgée de 18 à 65 ans et en bonne santé, a précisé la Fédération, invitant la population à «répondre en masse» à cet appel. «Ce geste banal et anodin rendra l'espoir et le sourire à des milliers de personnes qui souffrent en silence dans l'attente d'une transfusion salvatrice à leur éventuelle guérison», a souligné la Fédération, assurant que le matériel de prélèvement est un matériel à usage unique et stérilisé. L'Algérie célébrera

vendredi prochain la Journée nationale des donneurs de sang. Diverses manifestations, dont des conférences sur le sujet ainsi que des collectes de sang à travers le territoire national seront organisées. Les Etats membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dont l'Algérie, ont préconisé des stratégies claires pour développer l'accès universel à la sécurité transfusionnelle, reposant notamment sur la promotion du don de sang régulier, volontaire et non rémunéré.



CAMPAGNE DE PRÉVENTION DES CANCERS FÉMININS À TIZI-OUZOU :

## 300 femmes dépistées en une journée

Quelques 300 femmes ont été dépistées mardi contre les cancers du sein et du col de l'utérus, au premier jour d'une campagne de prévention des cancers féminins lancée par la direction locale de la santé et de la population (DSP), a-t-on appris de son chargé de communication.

Dr. Ait Ali Belkacem a indiqué à l'APS que le premier jour de cette campagne de dépistage de trois jours (du 20 au 22 octobre) qui se déroule au Centre de lutte contre le cancer (CLCC) de Draa Ben Khedda, a été marqué par «une forte affluence» des femmes qui ont été réceptives à cette démarche qui rentre dans le cadre de prévention des maladies cancéreuses cadrant avec le Plan national anti-cancer.

«Vu l'engouement de ce premier jour de la campagne, nous prévoyons d'atteindre et même de dépasser les 800 femmes qui seront dépistées durant ce trois jours» a-t-il observé. Pour la réussite de cette opération de dépistage précoce du cancer, la DSP a mobilisé toute l'équipe du CLCC. L'association El Fedjr d'aide aux personnes atteintes de cancer, initiatrice de nombreuses campagnes de dépistages des maladies cancéreuses dans plusieurs villages de la wilaya, participe elle aussi à cet événement, a-t-on ajouté de même source.

Le wali Mahmoud Djamaa, qui s'est rendu sur place, selon la cellule de communication de la wilaya, a salué les efforts consentis par l'ensemble des personnels exerçant au sein du CLCC pour assurer la meilleure prise en charge aux malades. Il a informé que le secteur de la santé dans la wilaya de Tizi-Ouzou sera renforcé par la réception durant le premier semestre 2020 de l'hôpital de Ouadhias, rappelant la réalisation en cours de deux autres hôpitaux à Bouzguène et Ain El Hammam.

## FORMATION

# Plaidoyer pour le renforcement et la promotion de la santé mentale

Les participants à des journées médicales sur la santé mentale, ouvertes dimanche à Sidi Bel-Abbès, ont plaidé pour le renforcement et la promotion de cette branche médicale en Algérie afin d'assurer une meilleure prise en charge des malades.

Les intervenants ont mis l'accent sur la formation des généralistes en santé mentale pour une prise en charge des malades atteints de troubles psychologiques et mentaux.

Dr Mohamed Chekali, directeur adjoint au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a signalé que la demande

sur la médecine mentale est en nette croissance, soulignant «qu'il faut renforcer cette spécialité par une formation des généralistes en coordonnant les efforts des secteurs public et privé pour combler le déficit en spécialistes en psychologie et psychiatrie.

Le même responsable a indiqué qu'entre 3,5 et 5 pour cent de la population en Algérie souffrent de dépression à cause de la toxicomanie, de la délinquance, de maux sociaux et autres facteurs. Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a élaboré un plan national de promotion

de la santé mentale basée sur la formation des généralistes en matière de santé mentale, le renforcement de la prise en charge des personnes souffrant de troubles mentaux et l'établissement d'un fichier national des malades et de bases de données pour faciliter le travail des praticiens et le soin adéquat.

Ces journées de formation, organisées par la direction de la santé et de la population au niveau de l'école paramédicale de Sidi Bel-Abbès jusqu'au 24 octobre en cours, enregistre la participation de 45 généralistes des wilayas de l'Ouest du pays.

SELON LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE L'HABITAT ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE

## Le secteur privé, complément du secteur public et partie intégrante du système national de santé

Le ministère de la Santé, de l'Habitat et de la Réforme hospitalière, a affirmé dimanche dans un communiqué que le secteur privé «complète le secteur public et est une partie intégrante du système national de santé».

Le communiqué du ministère vient démentir de fausses informations relayées par cer-

tains journaux et sites électroniques selon lesquelles le ministère de la Santé aurait décidé de «fermer toute clinique médicale privée prenant en charge des opérations chirurgicales». Assurant que cette information était «infondée», le ministère de la Santé a souligné que le secteur privé complétait le secteur public et était une

partie intégrante de notre système de santé. Par ailleurs, le ministère a annoncé que «l'opération d'inspection et de contrôle se poursuivra pour garantir le bon fonctionnement des établissements de santé et protéger les patients conformément aux dispositions réglementaires prévues dans les cahiers de charges».



## SOLIDARITÉ

# Plus de 2.300 interventions chirurgicales au profit de malades nécessiteux au niveau national

L'association caritative et culturelle de la commune d'El Atf (Ghardaïa) a initié, depuis le début d'année en cours et jusqu'à fin septembre dernier, plus de 2.300 interventions chirurgicales au profit de malades nécessiteux au niveau national, dans le cadre de la solidarité, a-t-on appris dimanche à Tissemsilt de son président.

En marge de la journée de clôture d'une campagne médico-chirurgicale de solidarité,

Mohamed Benyoucef a indiqué que ces opérations ont été pratiquées à des patients nécessiteux de différentes tranches d'âge dans des zones éloignées de Laghouat, Adrar, Ghardaïa, Béchar, Djelfa, M'sila et El Bayadh dans les spécialités de pédiatrie, ophtalmologie, ORL et traumatologie, des staffs médicaux bénévoles exerçant dans les établissements publics hospitaliers EPHI et les centres hospitaliers universitaires (CHU) des

wilayas d'Alger, Ghardaïa, Tizi Ouzou et Constantine.

En 2018 et 2019, cette association a initié plus de 10 000 examens médicaux à des enfants et adultes nécessiteux vivant dans des zones reculées et rurales de dix wilayas du Sud et des Hauts Plateaux, selon la même source.

M. Benyoucef a fait savoir que son association a programmé pour novembre et décembre prochains plus de 1.000 interventions chirurgicales pour des

enfants de familles démunies dans les wilayas d'Adrar, Ghardaïa, Ouargla, Djelfa et M'sila qui souffrent de malformations congénitales, de problèmes des voies urinaires et de maladies ophtalmiques et d'ORL. La clôture de la campagne médico-chirurgicale de solidarité, organisée cinq jours durant à l'initiative de l'association caritative et culturelle «Tedjmi» d'El Atf (Ghardaïa) en collaboration avec la direction de la santé et de

la population, qui s'est déroulée à l'EPH de Theniet El Had (Tissemsilt), a permis d'honorer 14 éléments des staffs médicaux et paramédicaux d'hôpitaux du pays ayant participé à cette initiative. Cette campagne inscrite dans le cadre de la semaine de solidarité des douzièmes journées médico-chirurgicales d'ophtalmologie, a permis d'effectuer 250 interventions à des enfants et adultes nécessiteux souffrant de cataracte.

# LA GRENADE, UN FRUIT ANTI-RIDES

*Acidulée en bouche, la grenade chouchoute notre peau, grâce à ses propriétés antioxydantes, donc anti-âge. Ce sont elles aussi qui font durer les colorations des cheveux. Découvrez les vertus beauté de la grenade et nos soins favoris à base de grenade.*

Le grenadier séduit par son allure et ses fleurs, d'un beau rouge vif. « I pousse dans les zones méditerranéennes et supporte très bien la sécheresse », explique Bernard Fabre, responsable laboratoire des produits végétaux Klorane. Apprécie pour son goût acidulé, son fruit est fortement concentré en antioxydants, jusqu'à trois à quatre fois plus que le thé vert. « Quant à l'écorce et aux racines, elles ont longtemps servi à soigner des maladies intestinales, comme le ténia », précise notre expert. Mais c'est en cosmétique que la grenade est la plus efficace. Car, des feuilles au fruit, elle regorge de molécules aux propriétés actives.

## Son huile est anti-inflammatoire

« Au niveau des feuilles, on retrouve une forte concentration de tanins catéchiques. Ces derniers sont reconnus pour leur action antimicrobienne et astringente, et pour faciliter la cicatrisation », précise Bernard Fabre. Et c'est à partir des graines du fruit que l'on récupère une huile très intéressante pour les femmes anti-âge. Car elle est riche en acide punicique, qui a des vertus anti-inflammatoires et apaisantes, et qui diminue la dégradation des fibres de collagène. Enfin, l'huile de grenade maintient une très bonne hydratation des tissus, grâce à ces acides gras linoléique et oléique. Elle fixe les pigments des colorations capil-



lantes, et qui diminue la dégradation des fibres de collagène. Enfin, l'huile de grenade maintient une très bonne hydratation des tissus, grâce à ces acides gras linoléique et oléique. Elle fixe les pigments des colorations capil-

laires

« La peau de la grenade est fortement concentrée en tanins de type ellagitanins (presque 60 % dans certains extraits). On a découvert qu'ils facilitent l'étape du "mordantage" : c'est le processus qui fixe les pigments de couleur sur la fibre du cheveu », explique Bernard Fabre. La peau du fruit contient également des polyphénols qui ont une grande activité antioxydante. Ils préservent ainsi l'éclat de la coloration, en limitant l'oxydation. Formulés dans des soins anti-âge, ces mêmes polyphénols réduisent la dégradation des tissus exposés aux radicaux libres, donc le vieillissement cutané.

## 4 soins qu'on aime à base de grenade

**Crème sérum hydratante :** Les extraits de grenade et d'épilobe temporent la production excessive de sébum et limitent la prolifération des boutons. L'acide sallycylique affine le grain de peau

et purifie. L'acide hyaluronique apporte de l'hydratation.

**Gel-crème rééquilibrant et hydratant :** à la grenade, Korres, 32 € les 40 ml.

**Savons antrides :** la grenade est associée à des extraits de plantes fraîches pour offrir une solide protection antioxydante : fash-waganda (plante ayurvédique), la réglisse, la carotte, et l'aloë vera hydratent, limitent les ridules, réduisent les gonflements et stimulent le renouvellement cellulaire.

**Hydratant lèvres :** L'extrait de framboise adoucit et apaise les lèvres, et celui de grenade maintient une bonne hydratation, afin que les lèvres retrouvent de la souplesse et un aspect plus pulpeux.

**Shampooing spécial cheveux colorés :** la base lavante sans sulfates nettoie en douceur le cuir chevelu sans le décapier, tandis que les microprotéines végétales réparent le fruit, et que la grenade fixe les pigments sur le long terme.

## LA FOLIE DU JUS DE GRENADE

On ne parle plus que de ça ! En quelques mois, la grenade est devenue le plus médiatique des fruits. Son jus inonde les rayons des supermarchés, des bio, des magasins bio... Alors, bienfaits santé.

## Pourquoi cet engouement autour du jus de grenade ?

Fruit du paradis (Adam et Ève auraient croqué une grenade plutôt qu'une pomme), la grenade est utilisée depuis des millénaires au Moyen-Orient, en Amérique du Sud et en Asie pour lutter contre les troubles gastro-intestinaux et parasitaires. « Des études sur ses propriétés anti-âge et anti-hypertension dans les années 90, puis sur ses vertus anticancer (notamment de la prostate) en 2000, popularisées par les best-sellers contre le cancer de David Servan-Schreiber et de David Khayat, l'ont propulsée sur le devant de la scène européenne, explique le diététicien Raphaël Gruman. Sans parler des analyses montrant qu'il s'agit du fruit le plus antioxydant, devant même les baies d'açaï et de goji, une distinction qui correspond à la recherche effrénée d'antioxydants en ce moment. »

## Quelles sont les propriétés bénéfiques de ce fruit ?

Plus de 250 études – dont la plupart in vitro (en laboratoire) ou sur des animaux, et quelques-unes chez l'homme – indiquent

que la grenade serait antioxydante et anti-inflammatoire (donc anti-rhumatismes), explique Raphaël Gruman. Elle serait aussi antivirale et antibactérienne (donc antigrippe), protectrice pour le cœur et le cerveau (en limitant l'inflammation et l'athérosclérose et en favorisant la circulation du sang), anti-hypertension, anti-cholestérol, anticancer (prostate, et peut-être sein

– donc cancers hormonodépendants en raison de ses effets anti-estrogéniques et anti-androgènes – peau, poupon, côlon et sang). Enfin, elle préviendrait la plaque dentaire... à condition de la consommer sans sucre ! Par ailleurs, son jus évite certaines complications chez les patients en dialyse. Plus largement, ses antioxydants améliorent la souplesse des vaisseaux sanguins. Quant à ses prétendues vertus aphrodisiaques, c'est une légende, qui repose sur ses grains, symbole de vie et de fertilité. Ses antioxydants pourraient réduire les troubles de l'érection, mais cela reste à confirmer...

## À quels principes actifs doit-elle ses vertus ?

Principalement à un ensemble de polyphénols antioxydants puissants, dont les anthocyanines et les tanins, qui luttent contre le vieillissement cellulaire et l'inflammation. Elle renferme aussi en abondance de la punicalagine,

l'agent antigrippe spécifique à la grenade (*Punica granatum*). Enfin, elle contient de l'acide ellagique, anticancer, présent dans d'autres fruits également mais en beaucoup plus petites quantités. Cette synergie, bien plus active que les molécules prises isolément, est renforcée par la vitamine C du fruit. Son potassium, enfin, est anti-hypertension.

## Fruit ou jus, que choisir ?

Le fruit est agréable et rafraîchissant, mais pour obtenir un effet santé, sa teneur en polyphénols est insuffisante car on en mange trop peu. Mieux vaut le jus. « En plus, le fruit pressé renferme les antioxydants présents dans la membrane blanche qu'on ne mange pas avec le fruit. Or, ces tanins font partie du fort pouvoir antioxydant de la grenade. » Pour profiter pleinement de ses effets santé, la dose optimale recommandée est de 500 mg de polyphénols, soit 250 ml de jus par jour (un grand verre, soit 2 à 3 grenades).

## Tous les jus se valent-ils ?

Non ! « En plus, concentrés, mélangés à d'autres jus, avec ou sans additifs... Ils sont difficilement comparables, car chacun a une particularité », pointe Raphaël Gruman.

La teneur en polyphénols, elle, varie de 897 mg par litre à 2 067 mg/l pour les jus frais, et à 4 205



mg/l dans les concentrés redilués. Elle dépend de la variété de grenade, de la fabrication, etc. Par ailleurs, les chercheurs ont trouvé plus de sodium dans les jus concentrés et redilués, et des jus mélangés aux carottes naturelles, cassis, baies d'aronia, groettes ou sureau... Enfin, effet marketing oblige, « les marques gonflent les prix », déplore notre spécialiste.

## On affirme qu'il peut soigner le cancer, c'est vrai ?

En aucun cas ! « En revanche, ses effets préventifs sont intéressants, explique Raphaël Gruman. Et en cas de cancer avéré, le jus pourrait potentialiser les effets du traitement (chimiothérapie, radiothérapie) et limiter ses effets secondaires. » En ne risquant rien à boire un verre de jus de grenade,

alors s'il peut aider à se sentir mieux, pourquoi s'en priver ?

## Les antioxydants sont-ils bien assimilés par le corps ?

Où si les grenades étaient de bonne qualité au départ, si le jus n'a pas été trop chauffé pendant les étapes de sa transformation, ni laissé à l'air libre (car la vitamine C y est sensible) et si votre flore intestinale est en bon état. Les tanins donnent en effet être « décapés » en petites molécules par la flore pour être actifs. Une molécule perturbée empêché de bien assimiler les composants actifs du fruit, comme de tous les autres aliments d'ailleurs. Pensez à votre hygiène alimentaire globale et, éventuellement, aux probiotiques pour la rétablir ! Enfin, buvez votre jus à distance d'un repas riche en protéines (viande, œuf, lait...), qui entravent l'absorption

## La grenade protégerait de la maladie d'Alzheimer

La grenade pourrait protéger du vieillissement et de la maladie d'Alzheimer, grâce à l'action de composés anti-inflammatoires et neuroprotecteurs, appelés urolithines.

En santé, la grenade fait parler d'elle. La raison : sa richesse en anti-oxydants, en actifs anti-inflammatoires et anti-cancérigènes. Cette nouvelle étude publiée dans la revue médicale *ACS Chemical Neuroscience* nous révèle qu'elle aurait aussi une action anti-âge qui protégerait les neurones et réduirait le risque de maladie d'Alzheimer, grâce à l'action d'urolithines, des composés anti-inflammatoires et neuroprotecteurs. Ces agents protecteurs sont produits par les bactéries intestinales à partir d'un polyphénol (l'ellagitanine) présent dans la grenade.

Les chercheurs de l'American Chemical Society ont isolé de l'extrait de grenade et identifié 21 composés pour la plupart des polyphénols. Ils ont observé in vitro que ces urolithines avaient pour effet de réduire les niveaux de protéine "B-amyloïde", responsables de la formation de la plaque toxique entre les neurones, propre à la maladie d'Alzheimer. Si ces découvertes sont encourageantes, elles doivent être validées sur l'homme.

## Grenade : comment la consommer

Pour profiter des bienfaits de la grenade, c'est préférable de presser son jus plutôt que l'acheter pasteurisé. En cocktail antigel, dans un shaker à moitié rempli de glace, mettez 10 cl de jus de pomme bio, 10 cl de jus de nectar de pêche bio, 15 cl de jus de grenade. Ajouter un peu de glace pilée, quelques arilles (les grains qui sont à l'intérieur) de grenade, selon Gaël Stizza, auteur de La grenade, une bombe de jeunesse, éd. Trédaniel pratique.

## La maladie d'Alzheimer en chiffres

En France, selon les derniers chiffres de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), 860 000 personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer et le nombre de malades devrait atteindre deux millions en 2020. La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées représentent la première cause de perte des fonctions intellectuelles liée à l'âge.

# CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES KYSTES AUX OVAIRES

Les kystes de l'ovaire touchent 5 % des femmes, souvent en âge de procréer, mais ils peuvent aussi apparaître à la ménopause. D'où viennent-ils ? Faut-il les opérer ? Font-ils courir un risque pour la fertilité ? Voici les réponses actuelles.

Lorsqu'on vous annonce que vous avez un kyste à l'ovaire, la première question qui vous vient à l'esprit est bien souvent : « C'est grave, docteur ? »

Un kyste, c'est une grosseur, une tumeur pour les médecins, mais pas de quoi s'inquiéter : « Une tumeur veut simplement dire que quelque chose a poussé mais, en ce qui concerne les kystes ovariens, cette grosseur est bénigne dans la très grande majorité des cas », rassure le Pr Jacques Lanasac, gynécologue-obstétricien.

## Les différents types de kystes

Les kystes fonctionnels représentent 90 % des kystes ovariens. « Ils sont dits fonctionnels car ils sont liés au fonctionnement de l'ovaire », précise le Pr Lanasac. Fréquents chez les femmes qui ne prennent pas la pilule ou sous traitement pour stimuler l'ovulation, ils peuvent aussi apparaître en début de grossesse.

Les kystes organiques sont plus rares et ne disparaissent pas d'eux-mêmes. Ils peuvent contenir du sang (kystes endométrioïdiques), des tissus graisseux (kystes dermoïdes), du mucos (kystes mucoïdes) ou un liquide semblable à de l'eau (kyste séreux).

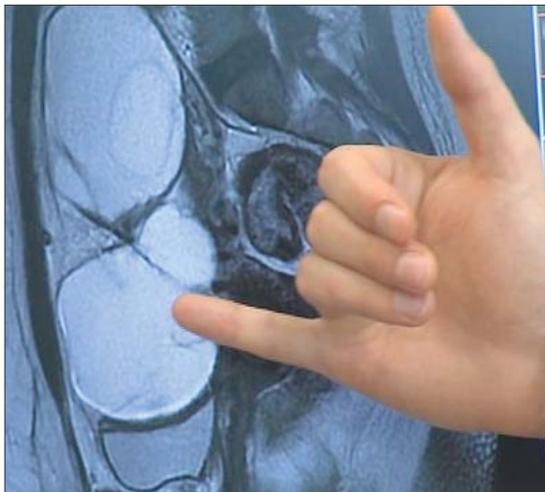
Les kystes multiples, « ou plutôt la multitude de micro-kystes de quelques millimètres, sont en fait, de gros follicules, situés sur les deux ovaires », explique le Pr Lanasac. Si la présence de ces nombreux microkystes s'accompagne d'un surpoids, de poils inhabituels (sur la lèvre supérieure, les seins ou le ventre), de troubles des règles et/ou d'acné, il s'agit d'un syndrome des ovaires polykystiques, une maladie encore méconnue qui touche pourtant 10 % des femmes. Si le traitement par des hormones, si besoin.

## Quels sont les symptômes d'un kyste ovarien ?

Dans 50 % des cas, les kystes sont indolores. Ils sont découverts par hasard, lors d'une échographie de contrôle, prescrite le plus souvent pour des problèmes d'infertilité ou en cas de grossesse. Quand il y a des symptômes, ce sont des douleurs dans le bas du ventre (sensation de gêne, de boule, pressions, tiraillements, pesanteur...). Ils peuvent aussi donner lieu à des troubles urinaires car, s'ils sont trop gros, ils peuvent comprimer la vessie.

## D'où viennent-ils ?

Ils ont souvent une origine hormonale : un follicule trop gros, un corps jaune qui ne régresse pas, des follicules qui res-



sent en surface... les kystes fonctionnels sont dus à un dysfonctionnement hormonal (voir encadré ci-contre), dont la cause reste souvent indéterminée.

Parfois, ils sont liés à une endométriose. En cas d'endométriose, le sang des règles ne peut pas s'échapper et forme des kystes remplis de vieux sang des règles.

Il arrive qu'ils soient inexplicables. C'est le cas de certains kystes organiques. « Pourquoi une tumeur apparaît ? Bien souvent, la cause nous échappe », remarque le Pr Lanasac.

## Un kyste ovarien, c'est grave, docteur ?

Non, mais les kystes peuvent entraîner des complications. Comme une torsion de l'ovaire, rare mais extrêmement douloureuse, qui nécessite une hospitalisation immédiate car l'ovaire n'est plus vascularisé et peut se nécroser. Le kyste peut aussi se rompre et entraîner un écoulement de sang dans l'abdomen, provoquant des douleurs.

Il faut toutefois les surveiller, surtout s'ils sont organiques, ne disparaissent pas ou grossissent. En cas de très rares cas, certains kystes peuvent être à la limite entre kyste bénin et cancer. Mais « on voit beaucoup plus de choses à l'échographie de nos jours, et la marge d'erreur reste infime », rassure le Pr Lanasac. Un suivi échographique tous les six mois peut donc être utile pour surveiller la disparition d'un kyste fon-

ctionnel ou la croissance d'un petit kyste organique.

## Faut-il opérer ?

En général, non. Les kystes ovariens fonctionnels disparaissent très souvent sans aucun traitement, au bout d'un à trois mois. S'ils réapparaissent, on peut prescrire la pilule pour mettre les ovaires au repos. « Si le kyste est organique mais petit et non douloureux, on ne fait rien », explique notre spécialiste, qui ajoute qu'on en opère beaucoup moins aujourd'hui. Parce qu'on peut mieux détecter en amont le caractère bénin ou non du kyste et que, lors de l'opération, il y a toujours un risque d'abîmer l'ovaire en enlevant le kyste.

L'opération reste nécessaire dans certains cas, comme la torsion de l'ovaire, si le kyste semble suspect à l'échographie ou encore s'il mesure plus de 6 cm. Une intervention par coelioscopie peut alors être nécessaire pour retirer le kyste tout en préservant l'ovaire.

Le drilling ovarien : cette opération peut être indiquée, très souvent en dernière intention, en cas d'ovaires polykystiques. Elle consiste à réaliser de petits trous dans l'ovaire pour stimuler l'ovulation.

## Y a-t-il des risques pour la fertilité ?

Le plus souvent, non. La plupart des kystes se forment sur un

seul ovaire. Dans ce cas, l'autre prend le relais. Les kystes fonctionnels disparaissent le plus souvent d'eux-mêmes. Il suffit donc de patienter jusqu'au cycle suivant pour retrouver des conditions optimales pour une ovulation de bonne qualité.

Mais dans certains cas, oui, surtout si le kyste est lié à une endométriose. Le vieux sang des règles peut alors refluer par les trompes, venir se fixer sur les ovaires et en perturber le bon fonctionnement. En cas d'ovaires polykystiques également, la présence d'une multitude de follicules rend plus épaisse la coque ovarienne et plus difficile l'ovulation. Dans la plupart des cas, une perte de poids et/ou des traitements, (stimulation ovarienne), peuvent suffire à enclencher une grossesse.

## Une dent peut se cacher dans un kyste

C'est rare, mais un kyste ovarien peut contenir des cheveux et même des dents ! C'est le cas de certains kystes organiques dits dermoïdes. Cela s'explique car « ils se développent à partir des cellules germinales destinées à donner les ovules puis l'embryon qui aura des poils, des cheveux et des dents », explique le Pr Lanasac.

Notre expert : Pr Jacques Lanasac, gynécologue-obstétricien, coauteur du « Grand livre de la gynécologie », éd. Eyrolles (écrit sous sa direction)

## RDC: Manifestation à Kinshasa contre la corruption

Quelques centaines de personnes ont manifesté, lundi, dans les rues de Kinshasa contre la corruption en République démocratique du Congo (RDC), à l'appel d'un collectif catholique soutenu par l'opposition au nouveau président, Félix Tshisekedi, selon des médias.

Les manifestants se sont rassemblés en différents points de la capitale à l'appel du Comité laïc de coordination (CLC), un collectif proche de l'Eglise catholique, à l'origine début 2018 de marches réprimées dans le sang pour réclamer le départ de l'ex-président Joseph Kabila.

Des témoins CLC et de l'opposition ont été vus à des points de ralliements notamment à la paroisse Saint Joseph à Kalamu (centre), à Ndjili (est) ou encore au quartier Kingabwa (nord), ajoutent les mêmes sources.

Cette manifestation est la première du CLC sous le mandat de l'ancien opposant Félix Tshisekedi, investi président en janvier.

Elle n'a pas drainé autant de monde que fin 2017 - début 2018, lorsque ce collectif appelait à des manifestations contre Joseph Kabila.

## BURKINA FASO : L'armée repousse une attaque visant une commune du Nord

L'armée burkinabè a repoussé dimanche soir une attaque contre la petite ville de Barsalogo dans le nord du pays, a annoncé le conseil municipal de la localité.

"Ce (dimanche) soir à 17h les forces du mal ont attaqué Barsalogo à l'entrée du côté de Pensa, mais nos braves Forces de défense et de sécurité (FDS) ont réagi avec bravoure pour repousser l'ennemi", a écrit le conseil municipal dans un communiqué.

"Nous attendons la levée du jour pour le bilan", a-t-il ajouté. Les régions du Sahel, du nord et de l'est sont la cible d'attaques terroristes au Burkina Faso. Ces attaques ont déjà fait plus de 500 morts et plus de 400.000 déplacés.

Samedi, dans le centre-nord, des individus armés ont perpétré une attaque dans la commune rurale de Pensa, tuant au moins quatre personnes.

## AFRIQUE DU SUD: Démission du maire de Johannesburg

Le maire de Johannesburg, la plus grande ville d'Afrique du Sud, a annoncé lundi sa démission et son départ du principal parti d'opposition du pays, lui reprochant son approche de la question raciale, toujours très controversée dans le pays.

"Je ne peux plus m'accommoder d'un groupe de gens qui pensent que la race n'est pas un critère pertinent dans le débat sur les inégalités et la pauvreté en Afrique du Sud", a justifié Herman Mashaba devant la presse.

Elu sous les couleurs de l'Alliance démocratique (DA), M. Mashaba, 60 ans, est devenu en 2016 le premier maire de la mégapole à ne pas être membre du Congrès national africain (ANC), au pouvoir depuis la fin de l'apartheid en 1994.

APS

## SAHARA OCCIDENTAL «L'UE ne reconnaît aucune souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental», estime Gilles Devers

L'avocat du Front Polisario, Me Gilles Devers, estime que les Etats européens ont finalement reconnu clairement que le Maroc n'était pas souverain sur le territoire du Sahara occidental, dans les accords d'«extension» conclus début 2019 entre l'Union européenne (UE) et le Maroc, expliquant que «s'il y a extension à un territoire, c'est qu'il n'y a pas de souveraineté».

S'exprimant en marge la 74<sup>ème</sup> session de la quatrième Commission de l'ONU chargée de la décolonisation, dans une déclaration à l'APS, l'avocat du Front Polisario devant les instances européennes a déclaré que «les Etats européens ont changé leurs points de vue et ont enfin reconnu de manière claire que le Maroc n'était pas souverain sur le territoire du Sahara occidental», dans les décisions prises en janvier et mars 2019 par le Conseil de l'UE qui a repris les bases de l'arrêt du 21 décembre 2016 de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

L'arrêt de la CJUE stipule que: le Maroc et le Sahara occidental sont deux territoires distincts et séparés, et le litige relève de l'application du droit international.

Le Maroc n'a pas de souveraineté sur le territoire du Sahara occidental.

Le Maroc est une puissance militaire occupante sur ce territoire, au sens de la IV<sup>ème</sup> Convention de Genève.

Et pour qu'il puisse y avoir activité sur le territoire, la condition n'est pas le bénéfice des populations mais le consentement du peuple du Sahara occidental, rappelle l'avocat.

A la suite de cette décision de justice, «le Front Polisario a pris contact avec les dirigeants européens pour dire qu'il était disponible pour négocier un accord qui permettrait le développement du territoire dans sa globalité ce que les dirigeants européens ont refusé», a ajouté Me Devers.

Tout en maintenant leur soutien à l'occupant marocain, selon l'avocat, les dirigeants européens se sont engagés dans une phase de deux



ans de tractations entre l'UE et le Maroc, en écartant totalement le Front Polisario.

Finalement, ils ont conclu deux accords «d'extension» au Sahara occidental, le 28 janvier 2019 pour l'accord d'association, et le 4 mars 2019 pour la pêche.

«Nous avons engagé deux nouveaux recours en justice pour obtenir l'annulation de ces accords.

Pour nous le principe est clair: dans le respect du droit international, l'UE ne peut rien conclure sur le territoire sans passer par le consentement du peuple du Sahara occidental.

Or, le Front Polisario, seul représentant du peuple sahraoui, a clairement manifesté son opposition à ces accords qui ne font que renforcer la colonisation marocaine en la finançant», a souligné Gilles Devers.

**Le Maroc a procédé à deux abandons essentiels dans un acte international**

L'avocat explique encore: «les dirigeants européens sont allés s'entretenir avec les agents de la colonisation, tous de nationalité marocaine lors de séjours organisés par les autorités marocaines.

Mais on ne va pas confondre la consultation des colons et le consentement du peuple! Donc sur ce point, nous disons qu'effectivement la décision de 2016 n'est pas respectée».

«Mais pour le reste, les Etats européens ont repris les bases de l'arrêt de 2016», dans les décisions de 2019 du Conseil de l'UE, qui regroupe les 28 chefs d'Etat et de gouvernement.

De l'avis de l'avocat, la décision sur l'accord de pêche de mars 2019 publiée au JO du 20 mars 2019, «ne laisse aucune place à la souveraineté».

Le Conseil affirme que cet accord «ne préjuge pas du statut final du Sahara occidental», la question relevant de l'ONU, le territoire étant «administré principalement par le Maroc».

Au paragraphe cinq, le Conseil écrit que «le champ d'application de l'accord devrait être défini de manière à y inclure les eaux adjacentes au territoire du Sahara occidental».

S'il faut inclure les eaux du Sahara, c'est que ces eaux ne sont pas marocaines, a expliqué Me Devers. «Tout est bien clair: l'UE explique

qu'elle ne reconnaît aucune souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental et les eaux adjacentes», a-t-il réaffirmé.

Et la formule «accord d'extension», est, estime l'avocat «une communication politique pour présenter cet accord comme la confirmation d'une amitié solide et fructueuse entre l'UE et le Maroc, alors qu'en réalité, c'est une contestation frontale du point de vue marocain».

«S'il y a extension à un territoire, c'est qu'il n'y a pas de souveraineté», a-t-il tenu à soutenir.

Pour l'avocat, il est difficile d'ignorer cette prise de position nette des 28 Etats européens, qui sont une force diplomatique, politique et économique de premier plan.

Mais surtout, ce texte de l'UE est celui qui a été validé par le Maroc pour concrétiser l'accord. C'est dire que le Maroc a accepté un accord international proclamant qu'il n'a pas de souveraineté sur le territoire.

Pour Gilles Devers, le Maroc a procédé à deux abandons essentiels dans un acte international, d'une part en admettant un accord d'extension à un autre territoire que le sien ce qui valide la non-souveraineté, et d'autre part, en se limitant à la zone occupée, car l'extension acceptée ne joue pas sur la zone libérée par le Front Polisario.

Ce sont des faits, qui résultent d'actes officiels.

De ce fait, le Front Polisario compte aller vers le développement systématique de toutes les procédures en légalité en allant aussi loin que possible, a fait savoir l'avocat, insistant sur le fait que le dommage causé aux Sahraouis doit être compensé.

## TUNISIE: Les députés du parti Qalb Tounès resteront fidèles et attachés au parti

Les députés du parti Qalb Tounès (Au cœur de la Tunisie) resteront fidèles au groupe et attachés à son appartenance partisane, à ses positions et à son programme», a indiqué le parti dans une déclaration publiée dimanche, battant en brèche des rumeurs incessantes circulant ces derniers jours à ce sujet, selon l'agence tunisienne TAP.

«Ces rumeurs incessantes sont une forme de harcèlement et de persécution dont Qalb Tounès fait l'objet depuis de longs mois déjà», note la déclaration, ajoutant que ces rumeurs colportées s'inscrivent dans le cadre de la «guerre psychologique» menée contre Qalb Tounès par ses adversaires.

Selon la même source, la multiplication de ces rumeurs, notamment en

cette période, est étroitement liée à la question de la formation du prochain gouvernement et des futures coalitions. «Qalb Tounès n'est pas concerné par les quotas partisanes et ne traite pas de l'avenir de la Tunisie selon la logique du butin», soutient le parti. Les législatives du 6 octobre ont donné en tête du classement les partis Ennahdha et Qalb Tounès.

Le parti Ennahdha s'emploie à persuader les autres partis politiques, afin de former un bloc parle-



mentaire majoritaire indispensable pour désigner le futur chef du gouvernement. Le régime politique parlementaire en Tunisie fait que le Parlement est le centre effectif du pouvoir.

## CRISE SOCIALE AU CHILI : Le pays en proie à une «véritable guerre»

Le Président chilien, Sebastian Pinera, a qualifié les événements survenus en fin de semaine dans son pays d'une «véritable guerre contre un ennemi puissant qui n'a aucune limite» après des attaques contre la totalité des stations de métro en signe de protestation contre l'augmentation des tickets dans la pire crise sociale que le Chili a connu.

«Nous sommes en guerre contre un ennemi puissant, implacable, qui ne respecte rien ni personne et qui est prêt à faire usage de la violence et de la délinquance sans aucune limite», déclare le chef de l'Etat à la presse.

Avec des mots d'ordre tels que «Marre des abus» ou «Le Chili s'est réveillé», diffusés sur les réseaux sociaux, le pays fait face à une des pires crises sociales depuis des décennies.

Celle-ci a été déclenchée par la simple annonce d'une hausse du prix des tickets de métro, de 800 à 830 pesos (environ 1,04 euro).

Les revendications ont ensuite débordé sur d'autres sujets, comme un modèle économique où l'accès à la santé et à l'éducation ressortent presque uniquement du secteur privé.

Selon les autorités, 1.462 personnes ont été arrêtées, dont 644 dans la capitale et 848 dans le reste du pays.

Au moins 16 autobus ont été incendiés, vendredi, et une dizaine de stations de métro totalement détruites, selon les autorités.

«L'ensemble du réseau est fermé en raison des émeutes et des destructions», a annoncé le gestionnaire du métro, après des attaques contre presque l'intégralité des 164 stations.

Devant la gravité de la crise qui s'est déclenchée inopinément, le général de l'armée en charge de la sécurité de Santiago a déclaré samedi un couvre-feu total dans la capitale chilienne à partir de dimanche 01H00 GMT, au moment où le président de la République a fait des conces-



sions quant aux motifs déclencheurs de l'événement en question en annonçant samedi la suspension de la hausse des prix des tickets de métro à Santiago.

Des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont à nouveau éclaté samedi dans l'agglomération de Santiago, au lendemain de la déclaration par le gouvernement de l'état d'urgence dans la capitale chilienne.

Un concert de casseroles déclenché par des milliers de personnes a rapidement dégénéré en affrontements entre des personnes masquées et les forces spéciales de la police et de l'armée.

Des manifestations ont aussi eu lieu dans des grandes villes au bord du Pacifique comme Valparaíso.

Des militaires patrouillaient ainsi samedi dans Santiago, pour la première fois depuis le retour à la démocratie en 1990. Des

manifestations ont aussi eu lieu dans des grandes villes au bord du Pacifique comme Valparaíso.

Dans ce port, à 120 km à l'ouest de Santiago, des dizaines de manifestants ont incendié dans la soirée le siège d'El Mercurio, le plus vieux quotidien du pays, selon des images de télévision, ainsi qu'un supermarché et une concession automobile, dont le bâtiment s'est effondré.

### Des vols annulés à l'aéroport de Santiago

Des milliers de passagers ont été bloqués dimanche, avec des vols annulés ou retardés à l'aéroport de Santiago en raison du couvre-feu décrété par le gouvernement chilien face aux émeutes qui frappent le pays.

Les couloirs du principal terminal ont été convertis en dortoirs où les passagers dormaient sur le sol, pendant que d'autres attendaient en longues files aux

comptoirs des compagnies aériennes dans l'attente d'informations sur leur vol.

Des centaines de départs ont été annulés ou reprogrammés après l'explosion de colère sociale à Santiago depuis vendredi.

Dans la capitale chilienne, qui compte sept millions d'habitants et est soumise à l'état d'urgence et un couvre-feu entre 19H00 et 06H00 locales (22H00-09H00 GMT), les transports publics sont quasiment paralysés avec l'arrêt total du métro et partiel des bus.

Les émeutes et les pillages ont fait sept morts depuis vendredi dans la pire explosion sociale qu'aït connue le Chili depuis des décennies.

Sans rien à manger ni à boire, sans possibilité de sortir de l'aéroport en raison du couvre-feu et de l'absence de transports, les passagers attendent patiemment.

«En raison de la situation actuelle à Santiago et dans d'autres villes du Chili, le groupe LATAM Airlines a dû annuler tous ses vols depuis l'aéroport de Santiago entre 19H00 aujourd'hui et 10H00 demain» lundi, a annoncé la principale compagnie latino-américaine qui a toutefois maintenu deux vols sur Lima et un vers Madrid.

La compagnie aérienne chilienne à bas coûts JetSmart a également annoncé l'annulation de 11 vols intérieurs ainsi que d'un vol vers Lima avec la reprogrammation d'une vingtaine d'autres.

Sky Airline a annulé 20 vols. Plusieurs compagnies internationales ont annoncé des retards sur leurs liaisons.

## ATTENTATS DE 2015 EN FRANCE: Les juges ont terminé l'enquête

Les juges d'instruction français chargés de l'enquête sur les attentats du 13 novembre 2015 qui avaient fait 130 morts dans les villes de Paris et Saint-Denis ont terminé leurs investigations, a-t-on indiqué hier de source judiciaire.

Quatre ans après ces attaques qui furent les plus meurtrières de la vague d'attentats terroristes en France, les magistrats ont annoncé lundi leur intention de clore l'information judiciaire, ouvrant un délai d'un mois pour les observations des parties et pour les réquisitions du parquet national antiterroriste français, avant une décision finale des juges sur la tenue d'un procès.

Au total, quatorze personnes, dont onze en détention provisoire, sont mises en examen dans cette enquête tentaculaire, qui doit déboucher sur un procès à Paris qui ne se tiendra pas avant un an, au mieux.

Parmi elles, Salah Abdeslam, d'origine marocaine, seul membre encore en vie des trois commandos terroristes qui ont perpétré ces attaques, est incarcéré en France, trois ans et demi après avoir été arrêté en Belgique.

Cinq autres suspects, parfois présumés morts en Syrie ou en Irak comme les frères Clain, sont visés par un mandat d'arrêt.

Le 13 novembre 2015, neuf hommes avaient attaqué en plusieurs points la capitale française et Saint-Denis (région parisienne), aux abords du Stade de France, à des terrasses de restaurants et dans la salle de concerts du Bataclan à Paris, faisant 130 morts et plus de 350 blessés.

Les investigations ont mis au jour une cellule terroriste bien plus importante derrière ces attentats, revendiqués par l'organisation terroriste autoproclamée «Etat islamique» (EI/Daech), avec des ramifications à travers l'Europe, essentiellement en Belgique. Le 22 mars 2016, elle avait aussi frappé à l'aéroport et dans le métro de Bruxelles, faisant 32 morts.

## LIBAN

### Le Liban face à une mobilisation populaire sans précédent, le gouvernement promet des réformes

Le gouvernement du Liban, confronté à une mobilisation populaire sans précédent depuis cinq jours, se penchait lundi sur un plan de réformes politiques alors que la grande population continue de secouer le pays depuis l'annonce surprise d'une nouvelle taxe sur les appels effectués via les applications de messagerie Internet comme WhatsApp.

Parmi une vingtaine de mesures attendues, le gouvernement devrait promettre de ne plus imposer de nouvelles taxes et de lancer un important programme de privatisations pour tenter de relever des infrastructures déliquescents.

Mais sa tâche s'annonce doré et déjà ardue tant la grande population ne cesse de monter contre une classe politique accusée de corruption et d'avoir laissé le pays dans une situation de dégradation.

Alors que les rues du Liban résonnent depuis cinq jours des chants des manifestants exprimant leur «ras-le-bol» dans un élan d'unité, un conseil des ministres extraordinaire a débuté lundi en présence du Premier ministre Saad Hariri et du président Michel Aoun.

L'objectif, selon la presse libanaise, est de susciter un «choc» en promettant la mise en oeuvre de réformes rendues impossibles

durant des années par les divisions politiques. En ouvrant la réunion du gouvernement, M. Aoun, dont le gendre, le chef de la diplomatie Gebran Bassil, est particulièrement conquis par les manifestants, a reconnu que les manifestants exprimaient «la douleur du peuple» mais jugé «très injustes les accusations de corruption généralisées».

M. Aoun estimé qu'il «faudrait au moins commencer par lever le secret bancaire sur tous les ministres», selon des propos repris par l'agence d'information libanaise ANI.

Selon des sources gouvernementales, le plan de M. Hariri a reçu dimanche l'approbation des partis de la coalition gouvernementale, dominée par le Mouvement patriotique libre proche de M. Aoun et le Hezbollah.

Le Premier ministre avait menacé vendredi de démissionner en cas d'échec, tandis que le chef du parti des Forces Libanaises, Samir Geagea, lui a demandé dimanche de former un nouveau gouvernement pour venir à bout des manifestations qui connaissent des succès.

«Le gouvernement actuel est impuissant. Les événements successifs ont prouvé qu'il ne pouvait rien faire. Il est donc trop tard pour parler de réformes», a-t-il

insisté dans une déclaration à la presse, mettant l'accent sur «la nécessité de passer à une autre structure et à une nouvelle politique». Le parti des Forces Libanaises, allié de M. Hariri au gouvernement, a annoncé samedi la démission de ses quatre ministres, estimant que le gouvernement est «incapable de sauver la situation».

De son côté, le chef du Hezbollah libanais, Sayyed Hassan Nasrallah, a déclaré que son parti ne soutient pas la démission du gouvernement actuel malgré des manifestations d'ampleur nationale pour des revendications socio-économiques.

«Nous ne soutenons pas la démission du gouvernement actuel» et «de nouvelles élections législatives conduiront au même parlement actuel, nous ne devrions donc pas perdre de temps sur ces propositions», a déclaré M. Nasrallah.

Il a dit que la situation actuelle ne devrait pas être imputée au gouvernement actuel, mais aux politiques des 30 dernières années, appelant cependant le gouvernement de Saad Hariri à adopter «un nouveau programme et un nouvel esprit», et soulignant que le peuple libanais ne peut plus supporter de nouvelles taxes. Pendant ce temps, le quotidien des Libanais a continué de se dégrader avec

d'incessantes coupures d'eau et d'électricité 30 ans après la fin de la guerre civile (1975-1990).

### La presse fustige le plan du gouvernement

Le journal francophone L'Orient Le Jour a résumé l'enjeu de la réunion du gouvernement: «Ce plan qui prévoit en principe des mesures concrètes et rapides suffira-t-il à calmer les protestataires et les pousser à rentrer chez eux?». Pour le quotidien anglophone The Daily Star «Le Liban est face à deux options: les réformes ou le précipice».

«Le peuple écrit l'Histoire», assure de son côté le journal Al-Jomhouryya. Les contestataires semblent en tout cas pas déterminés que jamais à poursuivre leur mouvement de contestation. Dans la matinée, les manifestants ont coupé de nombreuses routes à travers le pays pour empêcher les employés d'aller au travail, tandis que les appels à descendre dans la rue se multipliaient sur les réseaux sociaux.

En outre, banques, universités et écoles sont restées fermées, paralysant à nouveau le pays. Dimanche, ils étaient des centaines de milliers dans les rues de tout le pays, du sud à population majoritairement chiite aux villes chrétiennes ou druzes de l'est. Dans une am-

biance festive, le centre de Beyrouth est resté noir de monde jusque tard dans la nuit. La foule scandait en dansant ses slogans tels que «Révolution, révolution!», selon les images télévisées.

«On attend depuis plus de 30 ans qu'ils fassent des changements et ils n'en ont pas été capables», se lamente Patrick Chakar, un jeune manifestant beyrouthin, en agitant un drapeau libanais. Revenu manifester lundi, Roni Asaad, un employé de 32 ans, tient à rappeler que, plan de réformes ou pas, il «n'a absolument plus confiance» dans la classe dirigeante.

«Rien ne me fera partir de la rue que la démission du gouvernement». La colère populaire a éclaté jeudi avec l'annonce surprise d'une nouvelle taxe sur les appels effectués via les applications de messagerie Internet comme WhatsApp. La mesure a été rapidement annulée mais la contestation a continué de grandir. «Il est difficile d'éteindre le volcan avec des solutions de dernière minute», a déclaré à l'AFP Imad Salamey, professeur de sciences politiques à l'Université libanaise américaine de Beyrouth. Pour lui, le plan de réformes «ne mènera nulle part (...) il cherche juste à calmer la rue mais ne résout pas les problèmes économiques».

## LE MINISTRE DES MOUDJAHIDINE, TAYEB ZITOUNI : «La véritable valeur de l'Algérie est dans son histoire»

Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, a estimé dimanche à Mila que «la véritable valeur de l'Algérie réside dans son histoire» écrite par des héros et des héroïnes qui ont combattu le colonialisme français pour le faire sortir de leur terre.

Dans une déclaration à la presse, dans la commune de Ain Beida Ahriche, sur le site de Zouabek où un massacre collectif d'Algériens avait été perpétré sous l'occupation française, le ministre a souligné que «l'écriture de l'histoire est un des dossiers importants de la mémoire nationale», relevant que les statistiques de son département font état de 1.277 cimetières, 126 carrés de martyrs, 1.461 centres de tortures et 3.487 stèles.

«Une fiche de statistiques du ministère a été élaborée et est actuellement étudiée par des spécialistes pour l'écriture de l'histoire objective sur la base de preuves effectives sur les crimes de la France qui ne tomberont en prescription», ceux-là mêmes que le peuple algérien a affronté avec héroïsme et sacrifice faisant de l'histoire du pays sa véritable valeur.

Concernant le dossier des archives, des disparus, des indemnités des victimes des essais nucléaires dans le Sud du pays et des crânes des chouhada de la résistance populaire, le ministre a relevé que la partie française «n'a encore pas affiché une volonté sincère à ce sujet». Dans sa réponse

à des questions sur les films consacrés aux figures de la révolution, le ministre des Moudjahidine a indiqué que les missions de son ministère et celui de la Culture incluent la concrétisation de projets de ce type assurant que des projets de films existent et la recherche de financement est en cours en collaboration avec diverses institutions.

Il a relevé à ce propos que plus de 30 documentaires et films sur l'histoire et la mémoire nationale ont été réalisés et fournis à la presse. Au musée du moudjahid «Slimane Bentebal» où il a assisté à une rencontre historique sur la contribution de la wilaya à la révolution libératrice, le ministre a réitéré les demandes «légitimes et constantes» à la France pour reconnaître ses crimes, présenter des excuses et indemniser l'Algérie pour ses crimes, ajoutant que les générations futures doivent se rappeler les millions de martyrs et disparus durant la période d'occupation française de l'Algérie.

Le ministre a présidé, à l'occasion, la signature d'une convention entre son secteur et celui du tourisme en plus de la distinction de plusieurs moudjahidine.



### PUBLICITÉ

#### RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ADRAR

DAIRA DE TIMIMOUN

COMMUNE DE TIMIMOUN

## Avis d'attribution provisoire

(NIS : 095801099005039N°: ART 01090001002TEL N°: 049904206FAX N°: 04990250255)

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics.

le président de APC de timimoun informe l'ensemble des soumissionnaires de l'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales n° 17/2019 publiée aux quotidiens nationaux DK NEWS le 14/03/2019 **الصوت الاخر** le 14/03/2019 attribue provisoirement le projet intitulé: INTITULE DE L'OPERATION

: AMENAGEMENT ET REVETEMENT DE LA ROUTE A L'INTERIEUR DE LA CITE DES CADRES ABIDI M'HAMMED.

Comme suite :

Soumissionnaire	Montant	Délai	Observations
SAREL LOTO ELHOIRI	25.845.513.20 DA	06 MOIS	Moins disant

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE MEDEA  
SERVICE MARCHÉ PUBLIC

## MISE EN DEMEURE N°01

Vu le décret présidentiel n°10-236 du 07/10/2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics.

Vu le marché approuvé par le comité des marchés publics de la wilaya de Médéa sous le N°206 en date du : 12/08/2018 et le contrôleur financier sous le N° 2087 en date du : 19/09/2018 portant la réalisation d'un déménagement au CEM LOUNICI ALI commune de TABLAT -MEDEA, conclu avec l'entreprise ROUBHI FISSA EL ARBI Sise quartier TAKHABIT MEDEA.

Vu le délai contractuel de cinq (05) Mois.

Vu le rapport du BET KHELIFI ALI en date du 01/10/2019 où il signale que le chantier est abandonné.

Vu la non compatibilité de la consommation des délais contractuels est de 60% et l'avancement des travaux 0%.

L'entreprise ROUBHI FISSA EL ARBI Sise TAKHABIT MEDEA -

est mise en demeure pour la première fois dans le but de:

- démarrer les travaux.
- renforcer le chantier en moyens humains, matériels
- Respecter le planning des travaux.

Le délai d'exécution de l'objet de la présente mise en demeure est fixé à 08 jours;

Faute par l'entreprise de s'exécuter dans le délai arrêté ci-dessus, à compter de la première parution de la présente mise en demeure sur l'une des quotidiens nationaux, la DEP de la wilaya de MEDEA se réserve le droit de lui appliquer les sanctions et mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur et notamment les dispositions du décret présidentiel n° 10-236 du 07/10/2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics et les clauses du cahier des prescriptions spéciales et du cahier des prescriptions communes du marché susvisé;

La présente mise en demeure est publiée dans le bulletin des marchés de l'opérateur publics (BOMOP) et dans deux quotidiens nationaux, diffusés au niveau national, également notifiée à l'entreprise;

Le délai d'exécution de l'objet de la présente mise en demeure commence à courir à compter de sa première publication dans la presse ou le BOMOP;

## BECHAR: 16 œuvres de jeunes cinéastes en compétition aux 5<sup>es</sup> Journées nationales du court métrage

Seize (16) œuvres de jeunes cinéastes seront en compétition aux cinquièmes journées nationales du court métrage de Bechar (JCMB), prévues du 2 au 5 novembre à la maison la culture Kadi Mohamed, a-t-on appris du responsable de l'établissement culturel, principal organisateur de l'évènement.

Le comité d'organisation de la manifestation cinématographique a procédé à la sélection de ces œuvres parmi 45 courts-métrages visionnés lors de la présélection des productions de jeunes cinéastes-amateurs, a indiqué à l'APS Amari Hamdani.

«Le visionnage des courts métrages retenus pour cette édition, qui sont des fictions traitant de plusieurs thèmes, permettront aux spécialistes et au public de découvrir le talent de jeunes cinéastes, des deux sexes, issus de différentes régions du pays», a-t-il souligné.

Un jury, composé de spécialistes du cinéma et présidé par le jeune cinéaste Hasni Malki, aura la lourde tâche de décerner les quatre (4) prix de cette manifestation, à savoir trois premiers prix (dotés d'un montant de 120.000 DA, 80.000 DA et 60.000 DA respectivement) et un prix du jury (40.000 DA), a fait savoir M. Amari.

Des ateliers de perfectionnement et de formation pour les participants dans les techniques cinématographiques, notamment l'écriture de scénario, la direction



de la prise de vue, le montage de films et la prise de son, sont également au programme des JCMB, en plus d'expositions de documents photographiques sur le ci-

néma national et mondial, a-t-il signalé.

Le court métrage «Human» (humain), réalisé par Issam Taachit de la wilaya de Batna, avait

remporté le premier prix de la précédente édition des JCMB, qui s'était déroulée du 29 novembre au 02 décembre 2017 à la maison de la culture Kadi Mohamed.

### POÉSIE

## «La poésie féminine a replacé la femme au centre de la société et contribué à son émancipation»

L'apparition d'une poésie féminine foisonnante a pour dessein de replacer la femme au centre de la société et a contribué à son émancipation a estimé dimanche à Constantine l'académicienne, Salima Messaoudi. «En plus de vouloir rétablir la place de la femme dans l'histoire de l'humanité, la poésie féminine s'est longtemps nourrie de la volonté d'abolir les barrières séparant les hommes de la femme en matière d'accès à l'enseignement, à la culture et à l'écriture et de se défaire du poids des traditions misogynes», a indiqué le docteur en littérature arabe contemporaine et enseignante à l'université de Batna, lors d'une conférence tenue à la maison de la culture Malek Haddad dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition du festival national de la poésie féminine. Elle a ajouté que la prépondérance masculine a longtemps conduit à occulter la poésie féminine qui existe depuis l'antiquité, relevant que le retour au devant de la scène de la poésie féminine dans le monde arabe s'est fait dans le sillon des nombreux genres littéraires ayant vu le jour au cours du dernier siècle en réponse à la littérature coloniale et ses visées hégémoniques.

### PUBLICATIONS

## «Cercle athlétique de Bordj Bou-Argeridj, naissance d'une passion», nouvel ouvrage de Djemai Nebbache



L'écrivain Djemai Nebbache a publié son deuxième ouvrage intitulé «Cercle athlétique de Bordj Bou Argeridj, naissance d'une passion» consacré aux étapes de la création du club de football CABBA, a indiqué dimanche son auteur. Le livre traite des circonstances relatives à la création du CABBA en 1931, mais aussi d'autres clubs algériens durant la même époque, un «défi vis-à-vis du colonisateur qui refusait aux Algériens le droit de créer des clubs sportifs et de se livrer à des activités sportives ou culturelles leur permettant de participer à différentes compétitions», a

affirmé M. Nebbache lors de la présentation de son ouvrage à l'APS. L'auteur a également précisé qu'à travers cette publication, il a voulu «informer les jeunes et la nouvelle génération sur certains pans de leur histoire et leur faire connaître le combat de leurs ancêtres et leur résistance face aux colons français par la pratique du football, en plus de faire connaître les martyrs de la glorieuse Révolution de libération qui ont fait partie d'équipes sportives algériennes, dont le CABBA, avant de rejoindre les rangs du Front de libération nationale». Au travers son nouveau livre qui intervient près

de 2 ans après «Bordj Bou Argeridj, chroniques et souvenirs», dans lequel l'auteur avait abordé l'histoire et les conditions de vie des Algériens à Bordj Bou Argeridj de 1920 jusqu'à l'indépendance, M. Nebbache aspire à contribuer à enrichir la bibliothèque nationale. Agé de 83 ans, Djemai Nebbache, dénommé «Lehlali», fait partie des grandes figures du football local et a été l'un des joueurs vétérans de l'équipe de Bordj Bou Argeridj durant la période comprise entre 1952 à 1956, avant de devenir dirigeant et président du club après l'indépendance.

APS

### PUBLICITÉ

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION ET DE LA RÉFORME  
HOSPITALIÈRE

WILAYA DE TIZI-OUZOU  
CENTRE HOSPITALO UNIVERSITAIRE DE TIZI-OUZOU  
S/D.I.E.M/ DMM/ .../16/... /2019

Opération N° : NK5.731.1.264.488.01  
PROJET : Réalisation et équipements d'un pavillon des urgences de chirurgie infantile et de pédiatrie au CHU T/O  
MARCHE N° : 731/01/2019 du 27/08/2019  
E.T.B : SARL KRICHE BATIMENT BAGHLIA BOUMERDES

## MISE EN DEMEURE N°02

Vu le marché n° 731/01/19 du 27/08/2019, visé par le contrôleur financier le 05/08/2019 sous le N° 1263, portant réalisation et équipements d'un pavillon des urgences de chirurgie infantile et de pédiatrie au CHU T/O au centre hospitalo universitaire de Tizi Ouzou.

- Vu l'urgence que nécessite la réalisation de ces travaux pour le bon fonctionnement de l'établissement

- Vu la mise en demeure N°01 parue dans le quotidien MIDI LIBRE et le quotidien EL DIAR du 12 octobre 2019 restée sans suite

- Votre entreprise est mise en demeure pour se présenter auprès du siège de la direction générale afin de notifier votre ODS de démarrage et d'entamer les travaux dans un délai n'excédant pas les 08 jours à compter de la publication de la présente mise en demeure, faute de quoi des sanctions prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées à votre entreprise notamment résiliation à vos torts exclusifs.





## JEUX MONDIAUX MILITAIRES / LUTTE LIBRE: L'Algérien Abdelhak Kherbache termine 9<sup>e</sup>

Le lutteur algérien Abdelhak Kherbache a pris la 9<sup>e</sup> place au classement général du tournoi de lutte Libre, catégorie des 57 kg, des Jeux mondiaux militaires de Wuhan en Chine qui se poursuivent jusqu'au 28 octobre.

Engagé dans la catégorie des 57kg, Kherbache Abdelhak a perdu, lundi, le seul combat qu'il a eu à effectuer face à l'Américain Nowry Max (USA) en quarts de finale.

Le titre mondial de la catégorie est revenu au Nord-coréen Pak Ug Gwand, vainqueur en finale du Roumain Andrei Dukov (7-2). Le podium a été complété par l'Américain Nowry Max et l'Allemand Horst Justin Junior Lehr.

Les autres lutteurs algériens engagés entreront en compétition, mardi, mercredi et jeudi en lutte Libre et Gréco-romaine.

En Libre, Mohammed Fardj, exempté des 16es de finale chez les 97kg, affrontera l'Américain Lucas Sheridan, mardi en 8e de finale. En Gréco-romaine, l'Algérie sera présente avec quatre lutteurs.

Abdenour Laouini débute mercredi avec les Bes de finales. Ses coéquipiers, Adem Boudjemline, Akrem Boudjemline et Hemza Haloui seront sur le tapis jeudi. Ils seront fixés sur leurs adversaires, mercredi lors du tirage au sort.

### Programme des Algériens de la Lutte Gréco-romaine:

**Mercredi 23 octobre:**

**60kg (1/8 de finale):** Abdenour Laouini

**Jeudi 24 octobre:**

**97kg (qualifications):** Adem Boudjemline

**77kg (qualifications):** Akrem Boudjemline

**130kg (1/8 de finale):** Hemza Haloui

## JUDO / MONDIAUX-2019 (JUNIORS):

### Doublé du Japon, en individuel et par équipes

La sélection japonaise (Garçons/Filles) de judo a réussi le doublé au Mondial-2019 «Juniors», clôturés dimanche soir à Marrakech (Maroc), en s'imposant dans les épreuves «par équipes», moins de 24 heures après avoir remporté les épreuves individuelles, avec 6 or, 2 argent et 3 bronze.

La sélection nipponne a dominé la Russie en finale de ces épreuves «par équipes», alors que les deux autres demi-finalistes, la France et la Géorgie ont complété le podium.

Les épreuves individuelles, disputées du 16 au 19 octobre, avaient laissé place aux épreuves «par équipes», disputées dimanche, en présence de 11 nations.

En individuel, le Japon avait devancé la Géorgie (2e, avec 3 or, 1 argent, 1 bronze) et la Russie (3e, avec 1 or et 3 argent), alors que l'Algérie, qui avait pris part à ces Mondiaux avec dix judokas (6 Garçons et 4 Filles) avait pris la 33e place, sur un total de 81 pays participants.

Les onze nations engagées dans les épreuves «par équipes» sont : Japon, Mongolie, Corée du Sud, France, Allemagne, Ouzbékistan, Russie, Chine, Brésil, Géorgie et Maroc.

APS

## ATHLÉTISME / SÉLECTION ALGÉRIENNE - DÉCATHLON: Bouraâda : «Les Mondiaux 2020 en salle, mon premier objectif avant les JO»

Le décathlonien algérien Larbi Bouraâda a annoncé que les prochains championnats du monde en salle, prévus du 13 au 15 mars 2020 à Nanjing (Chine), constitueront son premier objectif avant les Jeux Olympiques de Tokyo, prévus dans foulée au Japon.

«Je vais bien me préparer, pour être prêt pour les prochains Mondiaux en salle, où j'ambitionne d'améliorer mon record d'Afrique en heptathlon, qui est de 5911 points et que j'avais réalisé le 28 février 2010, à Bercy (France) a indiqué Bouraâda dans une interview accordée au site officiel de la fédération algérienne d'athlétisme, annonçant au passage être passé sous la direction de l'entraîneur Hocine Mohamed.

Bouraâda a tenu cependant à faire savoir que son principal objectif en 2020 sera les JO de Tokyo de 2020, «surtout qu'ils seront les derniers» de sa carrière. «C'est pourquoi j'espère arriver aux JO 2020 avec toutes mes capacités, pour pouvoir concourir dans de bonnes conditions et défendre digne-



ment les couleurs de mon pays» a-t-il indiqué, en souhaitant ne pas contracter de blessures pendant les mois à

venir, car selon lui, «cela pourrait tout remettre en cause».

Lors des JO-2016 à Rio (Brésil), Bouraâda avait décroché

une honorable 5e place, avec un total de 8521 points, contre 8893 points pour le vainqueur, l'Américain Ashton Eaton.

## JEUX MONDIAUX MILITAIRES/BOXE: Qualification de Hamani (-91kg) au 8<sup>e</sup>, élimination de Touareg (-49kg)

Le boxeur algérien Saïd Hamani s'est qualifié aux 8es de finale du tournoi, comptant pour les Jeux mondiaux militaires de Wuhan en Chine, en battant lundi en 16e de finale des -91kg, le Vietnamien Vo Van Que (5-0).

Hamani affrontera en 8e de finale, prévu mardi, l'Égyptien Youssef Karar, exempté du 1er tour.

Pour sa part, l'Algérien Mohamed Yassine Touareg s'est fait éliminer, en 8e de finale de la catégorie des -49kg, par le Nord-coréen Kim Jang Ryong sur le score de (5-0).

Touareg était arrivé à ce stade de la compétition en écartant le Polonais Jakub Slominski (5-0), alors que son challenger était exempté des 16es.

Trois autres boxeurs algériens dis-

puteront les 8es de finale mardi.

Dans la catégorie des -56kg, Oussama Mordjane affronte, le Thaïlandais Butdee Chatchau Decha.

Au tour précédent, Mordjane s'est défait de Pyae Sone (Birmanie) 5-0 et le Thaïlandais a éliminé le Tanzanien Ismail Galiatano sur le même score.

Chez les -60kg, Abdelnacer Belaribi sera opposé au Nord-coréen Chel Chol Man, pour une place en quart de finale.

Belaribi avait battu le Birman Aung Banyar sur arrêt de l'arbitre, par contre son adversaire coréen avait écarté le Tanzanien Pius Fabian (5-0).

De son côté, Yahia Abdelli aura sur son chemin l'Allemand Jan Ualikhanov chez les -64kg, en 8e de finale, après avoir éliminé au tour précédent, le Bots-

wanais Seitshiro Kabo Collen (5-0). L'Algérie participe aux Jeux mondiaux militaires dans sept disciplines sportives olympiques et militaires, à savoir le football, la boxe, le judo, l'athlétisme, la lutte associée, le taekwondo et le pentathlon militaire.

### Programme des Algériens aux 8es de finale:

**-56kg:** Oussama Mordjane (Algérie) - Butdee Chatchau Decha (Thaïlande)

**-60kg:** Abdelnacer Belaribi (Algérie) - Chel Chol Man (Coré du Nord)

**-64kg:** Yahia Abdelli (Algérie) - Jan Ualikhanov (Allemagne)

**Mardi 22 octobre:**

**-91kg:** Saïd Hamani (Algérie) - Youssef Karar (Égypte)

## HAND/LIGUE RÉGIONALE ORANAISE: Pas de championnat pour la catégorie juniors cette saison encore

La Ligue régionale oranaise de handball sera contrainte à nouveau à éliminer le championnat des moins de 21 ans (garçons) de son programme de la nouvelle saison, a-t-on appris lundi auprès de cette instance.

Cette procédure, qui dure depuis déjà plusieurs années, est motivée par le nombre très réduit de clubs capables d'affilier leurs joueurs de cette catégorie au niveau de la Ligue, précise-t-on de même source.

Néanmoins, cet état de fait n'arrange pas les affaires de quelques clubs de la région réputés pour être des écoles de formation dans la petite balle.

C'est le cas pour le HB Misserghine qui dispose seulement de trois catégories, à savoir les benjamins, minimes et cadets.

Du coup, il fait l'objet d'un départ massif de ses joueurs dès qu'ils atteignent l'âge de la catégorie des juniors.

«On forme des joueurs pen-

dant des années, et ce, à partir de la catégorie des benjamins pour se retrouver dans l'obligation de les laisser partir une fois arrivés en juniors car la ligue régionale oranaise n'organise pas un championnat dédié à cette catégorie», regrette le président du HB Misserghine, Mohamed Allal, dans une déclaration à l'APS.

Selon le même responsable, d'autres clubs qui émergent dans la région oranaise grâce à leur politique de formation se retrouvent dans la

même situation. «On consent d'énormes efforts, aussi bien sur le plan sportif que financier, pour former des jeunes talents, mais à l'arrivée on les voit partir monnayer leurs talents ailleurs sans aucune contre partie», a encore souligné le président du HB Misserghine, confronté à d'énormes problèmes financiers l'ayant dissuadé à créer une équipe dédiée aux seniors et qui aurait pu accueillir les cadets du club dès qu'ils accèdent en juniors.

## TAEKWONDO :

### La Chine domine le Grand Prix-2019 de Sofia

La Chine a décroché quatre des huit médailles d'or au Grand Prix de taekwondo 2019, qui a pris fin dimanche à Sofia, la capitale bulgare.

Les champions olympiques à Rio, Zhao Shuai et Zhou Lijun, ont remporté vendredi les deux premiers titres : chez les hommes, Zhao a battu le Sud-Coréen Lee Dae-hoon 15-12 dans les -68kg et chez les femmes, Zhou a défait la Sud-

Coréenne Lee Ah-reum 15-12 dans les -57kg. Zheng Shuyin, également championne olympique à Rio, a remporté samedi la troisième médaille d'or après avoir battu la Britannique Bianca Walkden 3-2 dans les +67kg. Wu Jingyu, championne olympique à Pékin et à Londres, a remporté dimanche le dernier titre. Dans la catégorie des -49kg, elle a surclassé 24-8 la Sud-Coréenne Kim So-

hui, championne olympique à Rio. Les quatre autres médailles d'or sont revenues à la Corée du Sud, au Brésil, à la Côte d'Ivoire et à la Jordanie. Ce tournoi de trois jours a réuni les 32 meilleurs taekwondistes du monde. C'était la première fois que le circuit du Grand Prix faisait étape en Bulgarie, pays qui accueillera l'an prochain les championnats du monde juniors de cette discipline.

## JUDO / MONDIAUX JUNIORS: «Nous nous sommes préparés selon nos moyens limités» (DTN)

Les judokas de la sélection algérienne juniors qui ont participé aux Championnats du monde de la catégorie à Marrakech (Maroc), se sont préparés "avec les moyens du bord", a indiqué lundi la Fédération algérienne de judo (FAJ).

"J'avoue que la préparation de la sélection algérienne en vue de cette échéance était moyenne et s'est déroulée selon nos moyens. Nous avons fait de notre mieux en engageant nos judokas dans deux tournois internationaux en République tchèque et Tunisie avant le rendez-vous marocain.

Mais faute de visa, les meilleurs ne se sont pas déplacés au premier tournoi", a expliqué à l'APS le Directeur technique national (DTN) de la FAJ, Salim Boutabcha.

Cette déclaration intervient après que la direction du Club sportif amateur (CSA) Ouled El Bahia (Oran) a exprimé sa déception suite à l'élimination précoce de ses deux athlètes, Anouar Hicham Hached (+100 kg) et Abdelkader Mabrouk (-73 kg), à Marrakech, remettant en cause leur préparation.

«La FAJ devra revoir sa copie en matière de préparation car des judokas comme Hached et Mabrouk ont toutes les capacités pour monter sur le podium, d'où notre grande stupeur en les voyant quitter la compétition à des tours avancés», a regretté le CSA/Ouled El Bahia sur sa page facebook officielle.

Pour les dirigeants de cette formation aussi, «la FAJ n'a pas mis tous les moyens à même d'assurer une bonne



préparation au profit des deux judokas et ne leur a pas permis aussi de se frotter au haut niveau pendant la préparation».

Mais pour Boutabcha, "il faut avoir d'énormes moyens pour réaliser les meilleures performances possibles dans ce genre de compétition, où le niveau équivalait à celui d'un Grand-Prix des seniors". «Je répète que la préparation de nos représentants a été

moyenne, a-t-il insisté. Déjà, nous avons ouvert les portes aux clubs qui ont les moyens pour engager leurs athlètes dans des tournois internationaux, en guise de préparation".

Et d'enchaîner: "Il ne faut pas oublier que dans l'histoire du judo algérien, trois médailles mondiales seulement ont été remportées par les juniors, la dernière en 2009 par Sonia Aslah (+78 kg). Alors je

pense que la 7e place décrochée par Maroua Mameri (+78 kg) à Marrakech reste un très bon classement à ce niveau.

Pour le reste des judokas, nous avons constaté qu'ils avaient toutes les qualités pour bien faire mais le manque d'expérience et de préparation leur a été fatal". L'Algérie a participé à ces Championnats du monde avec dix athlètes, dont quatre filles, rappelle-t-on.

## BASKET-CHAMPIONNAT ARABE DES CLUBS: Le NB Staouéli ouvre le bal contre Ahly Tripoli

Le NB Staouéli affronte les Libyens d'Ahly Tripoli ce lundi en match comptant pour la première journée du groupe 2 de la 32e édition du Championnat arabe des clubs messieurs de basket-ball, prévu du 21 au 31 octobre à Salé au Maroc, selon le programme de la compétition publié par l'instance arabe.

L'autre match du groupe 2 opposera les Marocains de l'AS Salé (organisateur) au représentant palestinien d'Al-Buraig Service à 19h30, tandis que les Koweïtiens d'Al-Koweït sont exemptés de la première journée.

Le représentant algérien jouera son deuxième match mardi (15h00) face au club palestinien d'Al-Buraig, avant de profiter de deux journées de repos (mercredi et jeudi).

Les protégés de Yacin Ait-Kaci disputeront leur troisième rencontre face au club organisateur l'AS Salé, vendredi (19h00) avant de conclure la phase poules face au Club du Koweït, dimanche (15h00).

Le NB Staouéli qui n'a plus participé à une compétition internationale depuis le Championnat maghrébin 2007, prend part au Championnat arabe avec l'objectif d'acquiescer le maximum d'expérience dans un tournoi qui regroupe les meilleures équipes arabes.

"Nous avons une jeune équipe avec peu d'expérience internationale.

Ce tournoi est une occasion pour nos jeunes de se mesurer à des équipes confirmées au niveau régional", a déclaré Ait-Kaci à l'APS avant le départ pour Salé.

Le groupe 1 regroupe Al Ittihad d'Alexandrie (Egypte), Monastir (Tunisie), FAR (Maroc) et Al-Almani (Soudan), tandis que le groupe 3 est composé du Club de Beyrouth (Liban), Al Ahly Sedab (Oman), El Jazira (Egypte), Al Rifaa (Bahreïn) et Al Rayyane (Qatar).

Toutes les rencontres de la 32e édition du Championnat arabe des clubs, se joueront à la salle Fath-Allah Al Bouazaoui de Salé.

Les deux premiers de chaque groupe et les deux meilleurs troisièmes se qualifient pour les quarts de finale.

Lors de la dernière édition, disputée au Liban en 2018, Al Ittihad d'Alexandrie, club le plus titré avec 6 trophées, s'était imposée en finale face au Club de Beyrouth 74 à 70, alors que l'AS Salé avait pris la 3e place du podium.

### BOXE:

## Gvozdyk a passé 48 heures à l'hôpital après sa défaite contre Beterbiev

L'Ukrainien Oleksandr Gvozdyk est sorti dimanche d'un hôpital de Philadelphie où il a passé deux jours en observation pour une commotion cérébrale subie lors de son combat des mi-lourds contre le Russe Artur Beterbiev, a annoncé son entraîneur à ESPN.

Deux jours seulement après la mort du boxeur américain Patrick Day, des suites d'une lésion cérébrale consécutive au terrible K.O.

subi à Chicago contre son compatriote

américain Charles Conwell, Gvozdyk a été soigné pour une commotion cérébrale et a subi des examens pour prévenir un traumatisme plus grave, a indiqué Teddy Atlas.

«Tout est clair. Aucun saignement au cerveau a été décelé ou quoi que ce soit d'autre... Nous devons en être sûrs», a déclaré Atlas, précisant que son poulain s'était plaint d'une douleur à l'arrière du crâne. Agé de 32 ans, l'Ukrainien a subi son premier revers en 19 combats, après

avoir été contraint de mettre genou à terre à trois reprises au 10e round sous les coups de son adversaire.

Après quoi, l'arbitre a arrêté le combat. Le séjour à l'hôpital de Gvozdyk fait écho à la disparition tragique Patrick Day, au moins le troisième boxeur à perdre la vie après un combat cette année.

Un hommage vibrant lui avait d'ailleurs été rendu juste avant l'affrontement entre Beterbiev et Gvozdyk, avec dix coups de gong frappés sur le ring.

## BASKET-CHAMPIONNAT ARABE DES CLUBS: Le NB Staouéli dans le groupe 2

Le NB Staouéli a hérité du groupe 2 de la 32e édition du Championnat arabe des clubs messieurs de basket-ball, prévu du 21 au 31 octobre à Salé au Maroc, à l'issue du tirage au sort effectué dimanche. Outre le club algérien, le groupe 2 est composé

de l'AS Salé (organisateur), Al Ahly Tripoli (Libye), Services postaux (Palestine) et Al-Koweït (Koweït).

Le groupe 1 regroupe Al Ittihad d'Alexandrie (Egypte), Monastir (Tunisie), FAR (Maroc) et Al-Almani (Soudan), tandis que le groupe 3 est composé

du Club de Beyrouth (Liban), Al Ahly Sedab (Oman), El Jazira (Egypte), Al Rifaa (Bahreïn) et Al Rayyane (Qatar).

Toutes les rencontres de la 32e édition du Championnat arabe des clubs, se joueront à la salle Fath-Allah Al Bou-

zaoui de Salé. Lors de la dernière édition, disputée au Liban en 2018, Al Ittihad d'Alexandrie, club le plus titré avec 6 trophées, s'était imposée en finale face au Club de Beyrouth 74 à 70, alors que l'AS Salé avait pris la 3e place du podium.

## CHAMPIONNAT NATIONAL MILITAIRE DE TAEKWONDO: Près de 130 participants attendus à Ouargla

Au moins 127 athlètes militaires, des deux sexes, structurés en 18 équipes représentant différents commandements, écoles supérieures et régions militaires, prennent part au championnat national militaire de Taekwondo qui a débuté lundi au complexe sportif régional de la 4RM à

Ouargla.

Ouverte au nom du commandant de la 4èmeRM par le commandant de L'EAir à la 4RM, le général Brahimi Brahimi, cette compétition nationale de deux jours permettra aux athlètes, dans huit catégories de poids, des moins 54 kg à plus de 87 kg,

de se mesurer dans les spécialités sportives de Poomsae et Koryo Gui.

Pour la catégorie féminine, il est prévu des compétitions dans huit catégories de poids, des moins de 46 kg à plus de 73 kg.

Dans son allocution d'ou-

verture, le général Brahimi Brahimi a indiqué que ce regroupement sportif, tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés pour assurer la réussite de cette compétition et relever le niveau des participants.

Il a également mis en valeur

l'importance de l'organisation de pareilles manifestations, une des formations de base pour le combattant et un moyen de son développement moral et physique nécessaires à sa prédisposition à assumer pleinement ses missions.

## LIGUE 2 (MISE À JOUR / 6<sup>E</sup> JOURNÉE) : L'USMH table sur son retour au 1<sup>er</sup>-Novembre pour se relancer

L'USM El Harrach accueille la JSM Béjaïa mardi à 15h00, au stade du 1<sup>er</sup>-Novembre 1954 de Mohammadia (Alger), pour la mise à jour de la 6<sup>e</sup> journée du Championnat de Ligue 2, avec l'objectif de se relancer après une entame de saison calamiteuse. Les Jaune et Noir, contraints de recevoir hors de leurs bases depuis le début de la saison à cause des travaux de réhabilitation de leur stade ont considérablement souffert de cet «exil» forcé, comme en témoigne leur incapacité à remporter la moindre victoire. Un échec aux lourdes conséquences sur le plan comptable, puisque les Harrachis ont fini par se retrouver dans une position de lanterne-rouge, avec seulement deux points au compteur. Seulement, avec ce retour confirmé dans leur stade fétiche du 1<sup>er</sup>-Novembre, les Banlieusards voudront changer la donne, et probablement dès leur match contre la JSMB.

Mais la tâche est loin d'être facile pour autant, car les Béjaouis se trouvent dans une mauvaise posture aussi (avant-derniers / 6 pts) et voudront donc vendanger dans les malheurs des Harrachis, pour se sortir de la zone rouge. Un choc entre mal classés, qui s'annonce donc indécis, surtout que la JSMB reste sur un nul à domicile contre l'AS Khroub (0-0), alors que l'USMH a perdu (1-0) lors de son déplacement chez le MC Saïda.

### Mardi, 22 octobre (15h00) :

A Alger (Stade du 1<sup>er</sup>-Novembre / Mohammadia) : USM El Harrach - JSM Béjaïa

### Déjà joués (28 septembre) :

Olympique Médéa - WA Tlemcen	0-2
JSM Skikda - Amel Boussaâda	2-0
MC Saïda - ASM Oran	1-0
USM Annaba - OM Arzew	0-1
MO Béjaïa - MC El Eulma	1-0
AS Khroub - RC Relizane	1-0
DRB Tadjenanet - RC Arbaâ	2-0

Classement :	Pts	J
1). WA Tlemcen	19	9
-). O. Médéa	19	9
3). AS Khroub	16	9
4). OM Arzew	15	9
-). RC Arbaâ	15	9
6). JSM Skikda	14	9
-). RC Relizane	14	9
8). ASM Oran	13	9
9). DRB Tadjenanet	12	9
-). MC Saïda	12	9
11). MC El Eulma	11	9
12). MO Béjaïa	9	8
-). A. Boussaâda	9	9
14). USM Annaba	8	9
15). JSM Béjaïa	6	7
16). USM El Harrach	2	8

## LIGUES 1 ET 2 : Les dates des prochaines journées fixées (LFP)

La Ligue de football professionnel (LFP) a arrêté les dates des prochaines journées du championnat de Ligue 1 et 2 prévues fin octobre et début novembre 2019 :

### Ligue 1:

8<sup>ème</sup> journée le 23 octobre 2019  
9<sup>ème</sup> journée le 30 octobre 2019  
10<sup>ème</sup> journée le 9 novembre 2019

### Ligue 2

10<sup>ème</sup> journée le 26 octobre 2019  
11<sup>ème</sup> journée le 02 novembre 2019  
12<sup>ème</sup> journée le 09 novembre 2019  
12<sup>ème</sup> journée le 16 novembre 2019.

APS

## CHAMPIONNAT DE FRANCE: L'Algérien Islam Slimani dans l'équipe type de la 10<sup>e</sup> journée

L'attaquant international algérien Islam Slimani, auteur d'un but et d'une passe décisive, lors de la victoire de l'AS Monaco face à Rennes (3-2), dimanche pour le compte de la 10<sup>e</sup> journée du Championnat de France de Ligue 1, a été retenu dans l'équipe type, selon les notes du journal L'Equipe.



Slimani a été désigné meilleur attaquant de la 10<sup>e</sup> journée, aux côtés de son coéquipier à Monaco, Wis-

sam Ben Yedder et Diallo (Metz).

Au Classements cumulés depuis le début de la saison,

Slimani algérien a obtenu la meilleure note de tous, le désignant meilleur joueur avec 7/10, devant le gardien

de but de l'Olympique de Marseille, Steve Mandanda (6,20/10), le club de Reims, comme meilleure équipe avec (5,53/10) et Thomas Tuchel (PS Germain), meilleur entraîneur avec (5,90/10).

### L'équipe type de la 10<sup>e</sup> journée du Championnat de France de Ligue 1:

**Gardiens :** Gomis (Dijon)  
**Défenseurs :** Meunier (PSG), Kamara (OM), Abdelhamid (SDR), Maouassa (SRFC)  
**Milieux :** Vainqueur (TFC), Di Maria (PSG), Lasne (Brest)  
**Attaquants :** Diallo (Metz), Ben Yedder (ASM) et Slimani (ASM)  
**Meilleur entraîneur :** Thomas Tuchel (PSG)  
**Meilleure équipe :** Paris (5,8/10 contre Nice).

## LIGUE 1 FRANÇAISE (CLASSEMENT DES BUTEURS/ 10<sup>E</sup> J) : Slimani monte à la 5<sup>e</sup> place

L'attaquant international algérien de l'AS Monaco Islam Slimani, auteur d'un but dimanche contre le Stade Rennais (3-3), s'est hissé à la cinquième place au classement des buteurs avec 5 banderilles, au terme de la 10<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1 de football. L'actuel meilleur buteur en activité de l'équipe nationale (29 buts) rejoint à la 5<sup>e</sup> place le Marseillais Dario

Benedetto. Le Monégasque Wissam Ben Yedder, auteur d'un doublé face à Rennes, détrône le Lillois Victor Osimhen, muet à Toulouse, et compte désormais 8 buts.

Ben Yedder devance ainsi le Nigérien Victor Osimhen, et Habib Diallo, auteur de son 7<sup>e</sup> but de la saison face à Nantes, un but en fin de match qui a offert les trois points au FC Metz.

Au pied du podium, le Lyonnais Moussa Dembélé, qui n'a plus marqué depuis le 25 septembre dernier.

Auteur d'un magnifique doublé à Nice vendredi dernier, l'Argentin Angel Di Maria intègre le Top 10 et rejoint son coéquipier brésilien Neymar, Memphis Depay, Rachid Alioui et Eftimis Koulouris à la 7<sup>e</sup> place du classement avec 4 buts chacun.

## LIGUE 1/AS MONACO: L'Algérien Slimani buteur et passeur face à Rennes (3-2)

Passeur puis buteur, l'international algérien Islam Slimani, a contribué largement à la victoire de l'AS Monaco contre le stade Rennais (3-2), lors de la 10<sup>e</sup> journée du Championnat de France, disputé dimanche.

Après 3 minutes de jeu, Slimani a offert une passe décisive à son coéquipier Wissam Ben Yedder, mais par la suite, les visiteurs ont trompé la vigilance monégasque à deux reprises par l'intermédiaire de Fai-

tout Maouassa (12<sup>e</sup>) et Adrien Hunou (48<sup>e</sup>).

Slimani est revenu encore une fois pour remettre les pendules à l'heure à la 56<sup>e</sup> grâce à une passe de l'international espagnol Cesc Fabregas.

Alors que les deux équipes se dirigeaient vers un score de parité, Ben Yedder offre une victoire sur le fil à Monaco dans le temps additionnel (90<sup>e</sup>+3).

Il s'agit du 5<sup>e</sup> but et de la 7<sup>e</sup> passe décisive pour l'international algérien qui a

été classé second meilleur joueur de mois de septembre du championnat français de Ligue 1 « Conforama, à l'issue du sondage effectué au niveau du public et des joueurs évoluant dans ce palier de la compétition.

Slimani, 31 ans, sous contrat avec la formation anglaise de Leicester City jusqu'en 2021, avait débarqué sur le Rocher le 20 août dernier, sous forme d'un prêt avec option d'achat, lui qui avait évolué les deux précédentes saisons à Fe-

nerbahçe (Turquie) et Newcastle (Angleterre), également sous forme de prêt.

L'Algérien Slimani, reste également le second meilleur buteur en sélection nationale avec 30 buts, derrière le goleador de tous les temps, Abdelhafid Tafsaout (36) et devant Rabah Madjer (29 buts).

Islam Slimani avait inscrit son 30<sup>e</sup> but, le 11 octobre courant lors du match amical face à la RD Congo (1-1) au stade Mustapha-Tchaker de Blida.

## USM ALGER : Le président du Conseil d'administration reçu par le ministre Bernaoui

Le président du Conseil d'Administration de l'USM Alger (Ligue 1 de football), Boualem Chenfri, a été reçu par le ministre de la Jeunesse et des Sports, Raouf Salim Bernaoui, indique dimanche un communiqué de la direction du club algérois.

Lors de cette audience accordée par le ministre, la discussion a concerné la situation générale du club, en présence du secrétaire général, Mounir Dbichi et des représentants de supporters et d'anciens joueurs du club, indique la

même source. «Après échanges de différentes parties, le ministre a demandé à la direction de lui fournir un dossier contenant des documents officiels et bilans des exercices précédents, chose faite par la direction cet après-midi», a-t-on ajouté.

La direction de l'USM Alger avait déjà envoyé des écrits, entre autres, tous les dossiers explicatifs de la situation générale du club, et ce, depuis le mois de juillet 2019, précise le communiqué du club algérois.



SARRI : «RABIOT PROGRESSE»

Après avoir passé la majeure partie de son temps sur le banc, Adrien Rabiot retrouvait les terrains, hier, face à Bologne. Titulaire dans un milieu à trois avec Pjanic et Khedira, il a réalisé un match plus que correct. Sa performance a été également soulignée par Maurizio Sarri, son entraîneur, à la suite de la rencontre : « Rabiot m'a beaucoup plus, déclare-t-il. Il n'a pas encore 90 minutes dans les jambes mais il progresse. Je lui ai demandé de venir se placer devant la défense pour les relances car j'étais sûr qu'il y aurait un marquage individuel sur Pjanic, et il l'a très bien fait.»



Süle absent plusieurs mois

Samedi, lors de la 8e journée de Bundesliga, le Bayern Munich a été tenu en échec (2-2) à Augsburg, et a de surcroît rapidement été contraint de se passer des services de Niklas Süle. Le défenseur central a été remplacé dès la 12e minute de jeu par David Alaba, touché au genou gauche.

Et l'international allemand sera absent pour une période de huit mois environ, puisqu'il souffre d'une déchirure au ligament croisé antérieur. Le colosse d'1m94 devrait donc manquer toute la fin de saison de la formation bavaroise, et sans doute l'Euro 2020 avec l'équipe nationale.

Mané éteint la polémique avec Salah !

Joueur de Liverpool, Sadio Mané admet que tout s'est apaisé avec Mohamed Salah.

La scène était surprenante. Lors de la victoire de Liverpool sur la pelouse de Burnley fin août (3-0), Sadio Mané s'en était pris à l'encontre de Mohamed Salah sur un ballon de but. L'Égyptien avait oublié son coéquipier, ce dernier ayant fulminé après son remplacement.

Dans une interview au Sunday Times ce dimanche, l'international sénégalais explique que c'est une histoire ancienne : « J'étais juste frustré parce que c'était une passe de Mo (Salah), mais pour être honnête, ça pouvait m'arriver. Ce n'est qu'une partie du football.

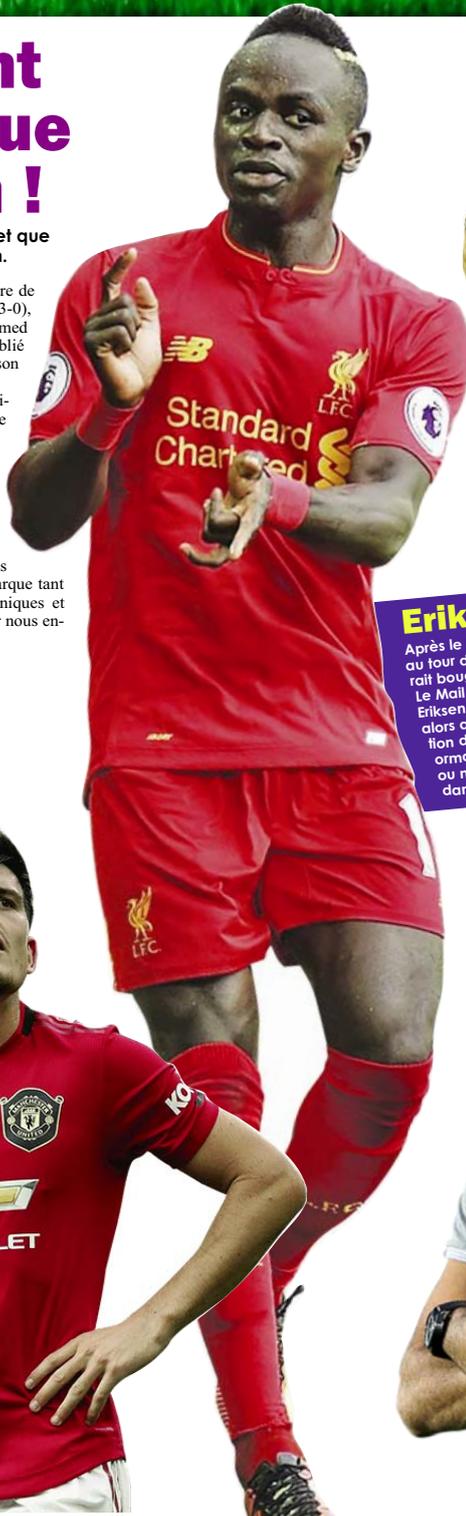
C'est une personne vraiment, vraiment géniale et je l'aime bien et, après, nous en avons parlé. Il a dit qu'il ne m'avait pas vu et on a oublié. J'étais juste frustré parce que nous sommes en compétition contre Manchester City, qui marque tant de buts, et nous avons besoin d'être plus cliniques et d'utiliser ces situations comme une équipe pour nous entraîner à marquer ».

Maguire violemment critiqué par Van der Vaart

À la retraite et désormais consultant à la TV néerlandaise, sur Ziggo Sport, Rafael van der Vaart s'en est pris à Harry Maguire en marge de Manchester United-Liverpool (1-1), dimanche.

"Quand je vais voir un club amateur le dimanche, je peux trouver trois joueurs comme lui. C'est peut-être bête de l'affirmer, mais on

parle d'un joueur à 90 millions d'euros et, dans ce cas-là, Van Dijk coûte 300 millions d'euros", a lancé l'ancien milieu de terrain offensif. Recruté pour 87 millions d'euros en provenance de Leicester, le défenseur international anglais est pourtant devenu le grand leader défensif des Red Devils.

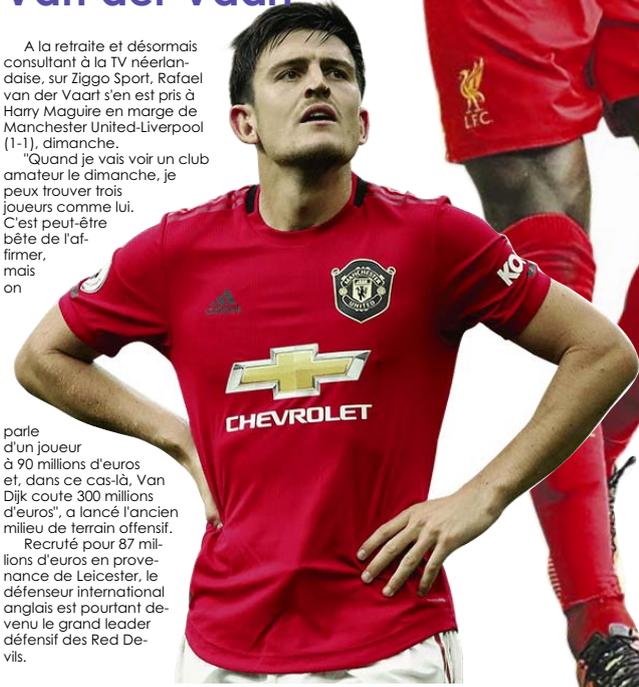


Eriksen convoité par le PSG

Après le Real Madrid, Manchester United et la Juventus de Turin, c'est au tour du PSG à s'intéresser à Christian Eriksen. Le club français pourrait bouger dès cet hiver à propos de l'international danois. Le Mail on Sunday évoque ce dimanche l'intérêt du PSG pour Christian Eriksen. Le club parisien envisagerait de se positionner sur ce dossier alors que le milieu de terrain a refusé une nouvelle offre de prolongation de la part de Tottenham. Pour les Spurs, il est indispensable désormais de lui trouver un acheteur afin de récupérer une somme plus ou moins importante. Dans six mois, il sera trop tard et l'international danois partirait gratuitement des Spurs.

Guardiola a eu du cran !

On savait Pep Guardiola très joueur. Samedi, sur la pelouse de Crystal Palace (2), l'entraîneur de Manchester City a fait très fort. C'est simple, il n'a aligné aucun défenseur central pour affronter les Eagles ! En effet, le coach catalan, privé d'Aymeric Laporte, Nicolas Otamendi et Kyle Walker, indisponibles, a laissé John Stones et Eric Garcia, spécialistes du poste, sur le banc de touche au coup d'envoi. À la place, Guardiola a donc titularisé deux milieux, Rodri et Fernandinho, entourés par les très offensifs Joao Cancelo et Benjamin Mendy. Le reste de l'équipe ? İlkay Gündogan, David Silva, Kevin De Bruyne, Bernardo Silva, Raheem Sterling et Gabriel Jesus. Un onze de départ très offensif qui a répondu aux attentes puisque les Skyblues, qui ont eu 72% de possession de balle, n'ont concédé que deux tirs cadrés dans cette partie.



## SAHARA OCCIDENTAL : La position de l'Algérie de soutien au peuple sahraoui "claire et sans équivoque"

La position de l'Algérie de soutien à la cause sahraouie et au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination est "claire et sans équivoque", a affirmé lundi le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassan Rabehi. M. Rabehi qui répondait à une question en marge du forum du quotidien "Echaab", sur les récentes déclarations de Amar Saadani concernant la question du Sahara occidental, a précisé que ces dernières étaient "insignifiantes" et n'engageaient que leur auteur. "Je réaffirme la position claire et sans équivoque de l'Algérie et son soutien indéfectible au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination", a soutenu M. Rabehi précisant que "la question sahraouie dont la légitimité est reconnue par plusieurs pays, est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU". Le ministre a salué à l'occasion "le haut sens de responsabilité avec lequel l'ONU traite la question du Sahara occidental", affirmant que "le règlement de cette question passe impérativement par un référendum d'autodétermination qui permettra au peuple sahraoui de décider de son avenir conformément aux chartes et lois internationales adoptées par l'ONU".

## NAFTAL

### De nouveaux bons-carburants avec mention d'expiration sur le marché prochainement

De nouveaux bons carburants avec mention d'expiration seront mis sur le marché prochainement, a annoncé hier l'Entreprise nationale de commercialisation et de distribution des produits Pétroliers (Naftal).



«Naftal informe sa clientèle qu'elle procédera prochainement à la mise sur le marché de nouveaux bons carburants portant une durée de validité déterminée, soit une date d'expiration, qui sera mentionnée sur le bon», a précisé la même source dans un commu-

niqué. Aussi, l'Entreprise nationale a fait savoir que «les bons carburants de 460,00 DA et de 690,00 DA, seront retirés définitivement du marché, à compter du 1 janvier 2020».

A ce titre, Naftal a invité ses clients soit, à utiliser les bons d'essence en

question, avant la date de retrait susmentionnée, ou se rapprocher de ses entités commerciales territorialement compétentes, afin de procéder à l'échange des anciens bons non utilisés, sur présentation de la facture originale, avant le 31 décembre 2019.

## SUD ET HAUTS-PLATEAUX: L'aide octroyée par l'Etat à la construction d'un logement individuel fixée par décret (JO)

Les niveaux de l'aide frontale octroyée par l'Etat pour la construction d'un logement individuel dans le cadre de l'offre foncière publique dans le Sud et les zones définies des Hauts-Plateaux, ont été fixés par un décret exécutif publié sur le journal officiel n 60. Signé par le Premier ministre, le 28 septembre dernier, ce décret modifie et complète celui du 5 octobre 2010, lequel fixe les niveaux de l'aide frontale octroyée par l'Etat pour l'accession à la propriété d'un logement collectif ou pour la construction d'un



logement rural, ou d'un logement individuel réalisé sous forme groupée dans des zones définies du Sud et des Hauts-Plateaux, les niveaux de revenu des postulants à ces logements, ainsi que les modalités d'octroi de cette aide.

En plus du logement collectif (le logement promotionnel aidé, le logement destiné à

la location-vente et le logement rural), le nouveau décret concerne le logement individuel dans le cadre de l'offre foncière publique dans les wilayas du Sud et des zones définies des Hauts-Plateaux. Ce logement est réalisé en auto-construction dans les lotissements sociaux urbains. Pour la construction d'un logement

individuel dans le cadre de l'offre foncière publique dans les wilayas du Sud, le niveau de l'aide frontale octroyée par l'Etat a été fixée à 1.000.000 DA, lorsque le revenu est inférieur ou égal à six (6) fois le salaire national minimum garanti (SNMG). Cette aide est fixée à 700.000 DA pour les zones définies des Hauts-Plateaux.

## ALGÉRIE-ETATS UNIS

### Djellab appelle le partenaire américain à contribuer à l'accroissement du volume d'exportations de l'Algérie hors hydrocarbures

Le ministre du Commerce, Saïd Djellab a appelé, dimanche à Alger, le partenaire américain à contribuer à l'accroissement du volume des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie, particulièrement dans les domaines des produits agroalimentaires et du tourisme, notamment après la suppression de la règle 51/49, a indiqué un communiqué du ministère.

S'exprimant lors d'une réunion avec le Directeur exécutif du programme de commerce de l'université de Harvard, Craig Vangrasstek, en présence de l'ambassadeur des Etats-Unis en Algérie, John Desrocher, M. Djellab a mis

l'accent sur l'importance de bénéficier de l'expérience américaine en matière d'export, les Etats-Unis étant l'un des premiers fournisseurs du marché algérien, et d'ouvrir de nouvelles perspectives de partenariat en vue de booster la croissance économique dans le cadre de la stratégie du gouvernement visant à réguler les équilibres de l'économie nationale, préserver les réserves de change et à promouvoir le commerce algérien.

Le ministre a évoqué

plus particulièrement les propositions relatives à la concrétisation des investissements américains dans le Sud algérien, notamment en ce qui concerne les décisions du gouvernement portant création des zones d'activités dans les wilayas frontalières. L'expert américain, en visite en Algérie du 20 au 23 octobre, a affirmé, pour sa part, que l'Algérie était un partenaire économique important pour les Etats-Unis en Afrique du Nord, ajoutant que son pays œuvrait à honorer ses engagements vis-à-vis de la partie algérienne en boostant et en accompagnant l'investissement et le partenariat à travers les consultations des experts en la matière. Au cours de sa visite en Algérie, l'expert animera plusieurs conférences et consultations au profit des étudiants de l'Ecole nationale supérieure de statistiques et d'économie appliquée (ENSSSEA) de Koléa. De son côté, l'ambassadeur américain a exprimé son souhait de voir se concrétiser la volonté des opérateurs économiques de son pays d'accéder au marché algérien au vu de l'attractivité du climat d'affaires en Algérie.

## MDN

### LUTTE CONTRE LE TERRORISME Destruction d'une casemate pour terroristes à Skikda

Une casemate pour terroristes contenant des effets vestimentaires et divers objets a été détruite par un détachement de l'Armée nationale populaire lors d'une opération menée dimanche dans la wilaya de Skikda, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à une opération de fouille et de recherche menée dans la zone de Tayoussam, wilaya de Skikda (5<sup>e</sup> Région militaire), un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert et détruit, le 20 octobre 2019, une (1) casemate pour terroristes contenant des effets vestimentaires et divers objets», note la

même source. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, des éléments de la Gendarmerie nationale et des Garde-frontières ont saisi, en coordination avec les services des Douanes à Tamanrasset (6<sup>e</sup> Région militaire), 2,800 litres de carburant destinés à la contrebande», ajoute le communiqué. D'autre part, des Garde-côtes «ont déjoué une tentative d'émigration clandestine de sept (7) personnes à bord d'une embarcation de construction artisanale à El-Kala (5<sup>e</sup> Région militaire), alors que 5 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Tiarret et Relizane (2<sup>e</sup> Région militaire)», conclut le MDN.

## BLIDA :

### Plus de 3.700 candidats pour 126 postes doctorants à l'université Ali-Lounici

Quelque 3.706 candidats ont été admis pour les 126 postes doctorants affectés durant cette année universitaire 2019/2020 à l'université Ali Lounici d'El Afroune (Ouest Blida), a-t-on appris, lundi, auprès de cet établissement de l'enseignement supérieur. Selon un communiqué du recteur de l'université Ali Lounici, Mustapha Ramoul, l'établissement a bénéficié, cette année, de "126 postes doctorants, fixés par la décision ministérielle N1434 portant qualification de l'université de Blida 2 à assurer une for-

mation doctorante". Il a fait a part de "3.706 candidats en lice demain mardi, pour l'obtention de l'un de ces postes". Le concours, ayant mobilisé "tous les moyens humains et matériel nécessaires pour sa réussite", selon la même source, concernera 45 spécialités relevant de 16 filières en rapport avec les sciences économiques et commerciales, les sciences de gestion, le Droit et les sciences politiques, les sciences humaines et sociales, la langue et littérature arabes, et les langues étrangères (français et anglais).